

6^{ÈMES} RENCONTRES PARLEMENTAIRES SUR L'EAU

**EN ROUTE POUR LE FORUM MONDIAL DE L'EAU :
LA MOBILISATION DES PARLEMENTAIRES
ET DES ACTEURS FRANÇAIS
FACE AUX ENJEUX INTERNATIONAUX DE L'EAU**



**JEUDI 26 JANVIER 2012
SALLE COLBERT - 126, RUE DE L'UNIVERSITÉ - 75007 PARIS**

À L'INITIATIVE DE

André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais
Coordinateur du processus
parlementaire du 6^{ème} Forum
Mondial de l'Eau
Parlementaire en mission
auprès de la ministre
de l'Écologie



SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

ET EN PRÉSENCE DE

Henri de RAINCOURT

Ministre chargé de la Coopération
auprès du ministre d'État, ministre
des Affaires étrangères et européennes

Remerciements

André Flajolet remercie Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement pour avoir bien voulu placer cette manifestation sous son haut patronage, Henri de Raincourt, ministre chargé de la Coopération auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes pour l'avoir honoré de sa présence, Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental pour son allocution, le journaliste Pierre Lefèvre pour son animation, ses collègues, Sophie Auconie et Françoise Grossetête, députées européennes, Marc Francina, député de la Haute-Savoie, Jean Gaubert, député des Côtes-d'Armor, Jean-Paul Bacquet, député du Puy-de-Dôme et Christian Cambon, sénateur du Val-de-Marne ainsi que l'ensemble des intervenants qui par leur réflexion et leur contribution aux débats ont participé au succès de ces Rencontres.

Ses remerciements vont également aux partenaires des Rencontres dont le concours a permis l'organisation de cette 6^{ème} édition :

FP2E – Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau

ONEMA – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

AFD – Agence Française de Développement

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Débats animés par **Pierre LEFÈVRE**, journaliste

OUVERTURE DES RENCONTRES

André FLAJOLET 1
Député du Pas-de-Calais, coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie

Henri de RAINCOURT 2
Ministre chargé de la Coopération auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes

TABLE RONDE I 5 **LE FORUM MONDIAL DE L'EAU : DES RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI AUX PERSPECTIVES STRATÉGIQUES DE DEMAIN**

Session 1 8 *Des acquis d'hier aux enjeux du 6^{ème} Forum mondial de l'eau à Marseille*

Guy FRADIN
Vice-président, Comité international du Forum

Jean-Marie DURAND
Adjoint au directeur général de la Prévention des risques, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Franck GALLAND
Chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), spécialiste de la géopolitique de l'eau

Marc FRANCINA
Député de Haute-Savoie

DÉBATS 11

Session 2 14 *Présentation du processus politique du Forum et de ses enjeux*

Sujiro SEAM
Directeur adjoint des Biens publics mondiaux au ministère des Affaires étrangères et européennes, président de la Commission Processus Politique du 6^{ème} Forum mondial de l'eau

Roger GENET
Directeur général d'Irstea, président d'AllEnvi

Françoise GROSSETÊTE
Députée européenne, membre de la Commission environnement, santé et sécurité alimentaire

Sophie AUCONIE
Députée européenne, membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Jean GAUBERT
Député des Côtes-d'Armor, co-président du Cercle français de l'eau

<i>DÉBATS</i>	18
Session 3	20
<i>Les solutions pour faire face aux enjeux de l'eau</i>	
Patrick LAVARDE Vice-président de la Commission du processus thématique du Forum, directeur général de l'Onema	
Jean-Paul BACQUET Député du Puy-de-Dôme	
ALLOCUTION	22
Jean-Paul DELEVOYE Président, Conseil économique, social et environnemental (CESE)	
TABLE RONDE II	26
<i>LE TEMPS DES NOUVELLES COOPÉRATIONS</i>	
Session 1	28
<i>Mettre en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement</i>	
Olivier BROUSSE Président, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)	
Laurent CHABERT d'HIÈRES Représentant de la Coalition Eau	
Gérard PAYEN Conseiller pour l'eau et l'assainissement du secrétaire général de l'ONU	
Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne	
Michel PARTAGE Président, Élus Associations Usagers	
<i>DÉBATS</i>	32
Session 2	36
<i>Coopération internationale et financement</i>	
Jean-Yves GROSCLAUDE Directeur exécutif des Opérations, Agence française de développement (AFD)	
Marc ABADIE Directeur général, Agence de l'eau Adour-Garonne	
Bénédicte HERMELIN Directrice, Gret - Professionnels du développement solidaire	
François DANIEL Directeur général, Action contre la Faim (ACF)	
Michel LAURENT Président, Institut de recherche pour le développement (IRD)	

Session 3

42

L'innovation en soutien de la mise en œuvre des politiques de l'eau

Sophie AUCONIE

Députée européenne, membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Odile GAUTHIER

Directrice de l'Eau et de la Biodiversité, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Anne LE STRAT

Adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, présidente d'Eau de Paris

Jean-Louis OLIVER

Secrétaire général, Académie de l'eau

SYNTHÈSE DES TRAVAUX

44

André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais, coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie***DÉJEUNER autour d'André FLAJOLET, député du Pas-de-Calais, coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie***

46

André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais

Coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau

Parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie



Député du Pas-de-Calais depuis 2002, coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, André FLAJOLET est également en mission auprès de la ministre de l'Écologie. Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, André FLAJOLET a notamment été rapporteur du projet de loi sur l'eau. Membre titulaire du Conseil national de l'eau, il est, par ailleurs, membre titulaire du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Maire de Saint-Venant depuis 1995, André FLAJOLET est aussi membre du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord remercier le ministre de la Coopération d'avoir pris le temps de se joindre à nous, lui qui se situe, à double titre, au cœur de la problématique qui nous concerne, d'une part parce qu'elle est l'axe central de son ministère et d'autre part parce que c'est lui qui sera la clé de voûte, à titre interministériel, d'une présence continue lors du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, à Marseille.

Henri de RAINCOURT

Ministre chargé de la Coopération auprès du ministre d'État
Ministre des Affaires étrangères et européennes



Ministre auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de la coopération depuis novembre 2010, Henri de RAINCOURT a été ministre auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement de juin 2009 à novembre 2010. Sénateur de l'Yonne de 1986 à 2009, Henri de RAINCOURT a été vice-président du Conseil général de l'Yonne de 1982 à 1992 puis président du Conseil général de 1992 à 2008. Maire de Saint-Valérien de 1977 à 2001, il est depuis 2008, président de la Communauté de communes du Gâtinais.

Mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs, c'est un plaisir pour moi de m'adresser à vous dans le cadre de la mobilisation des parlementaires et des acteurs français face aux enjeux internationaux de l'eau. À six semaines du 6^{ème} Forum mondial, que la France accueille à Marseille du 12 au 17 mars 2012, cette mobilisation contribuera au succès de cet événement international majeur. Je remercie André Flajolet pour son invitation et pour le travail qu'il accomplit dans la préparation du Forum de Marseille.

Je profite de la présence d'un certain nombre d'entre eux pour remercier également les parlementaires de leur implication dans la politique de développement de manière générale. Nous avons beaucoup de chance de compter parmi les députés, sénateurs et parlementaires européens une imposante majorité qui s'intéresse à la problématique complexe mais passionnante du développement. L'idéale coopération qui doit exister entre l'exécutif et le législatif est à mon sens une réalité s'agissant de notre politique de développement, et nous devons nous en féliciter.

Je veux aujourd'hui vous redire combien l'eau est au cœur des relations internationales du XXI^{ème} siècle. Et c'est pourquoi la question de l'eau, au plan international, est devenue au fil des années un enjeu essentiel pour notre action diplomatique.

En effet, même si l'eau douce ne constitue que 2 % de l'eau présente à la surface du globe, il n'y a pas de pénurie d'eau à l'échelle mondiale. Les ressources en eau sont cependant inégalement réparties. Ainsi l'Amérique du Sud, avec 6 % de la population mondiale, dispose-t-elle du quart de l'eau disponible dans le monde ; à l'inverse, l'Asie compte 60 % de la population mondiale mais ne détient qu'un tiers de l'eau disponible sur terre.

Certaines régions du monde, où la demande en eau excède les ressources disponibles, sont confrontées à des situations de stress hydrique. 30 % de la population mondiale subit une dégradation accélérée des ressources en eau, en quantité et en qualité. La situation s'aggravera sous l'effet conjugué de la croissance démographique, puisque la consommation d'eau augmente deux fois plus vite que la population, et du changement climatique, qui s'accompagne d'une extension des zones arides.

L'eau est essentielle pour le bien-être des populations, le développement des économies et la préservation de l'environnement. Les maladies liées au manque d'eau potable et d'assainissement tuent plus que les guerres ou les famines : un enfant en meurt toute les 15 secondes. Sans eau, la production agricole, comme le développement industriel et urbain, sont singulièrement entravés. Les catastrophes liées à l'eau et la dégradation des milieux aquatiques menacent les écosystèmes. Et c'est parce que l'eau sans l'accès à l'assainissement peut être elle-même facteur de maladie que la France traite à parité dans sa politique de coopération l'accès à l'eau et l'accès à l'assainissement.

L'eau est une ressource partagée entre les nations. Les enjeux qu'elle représente et la symbolique très forte qu'elle revêt dans toutes les cultures conduisent souvent à la cristallisation de conflits de souveraineté. Bien rare et convoitée, l'eau est à l'origine de tensions qui peuvent être particulièrement fortes dans certaines régions.

Près d'un pays sur six sur la terre dépend pour plus de moitié de ses approvisionnements en eau d'autres pays en amont. Tout projet de barrage ou d'irrigation, qui peut être considéré comme essentiel pour la sécurité énergétique ou alimentaire de tout un pays, peut devenir sujet de discorde avec les pays voisins.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les eaux partagées puissent être sources de tensions, qu'il s'agisse par exemple du bassin du Nil qui concerne pas moins de 10 pays, du bassin du Mékong ou des fleuves d'Asie centrale.

Pour prévenir les conflits liés à l'eau, des solutions négociées existent, sur une base régionale. Des projets de développement permettent d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous : raccordement et modernisation des réseaux de distribution d'eau ; dessalement d'eau de mer ; recyclage des eaux usées ; gestion par la demande en eau.

Face aux défis de l'eau, la France peut s'appuyer sur une expertise internationalement reconnue pour déployer sa diplomatie selon deux axes principaux, fondés sur la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement pour tous, particulièrement en Afrique, et la coopération régionale sur les eaux partagées.

L'expertise de la coopération et des entreprises françaises dans le domaine de l'eau est un atout. Depuis le plan d'action du G8 pour l'eau, adopté sous la Présidence française à Evian en 2003, l'eau est restée un secteur prioritaire de la coopération française. Les engagements français dans ce secteur, mis en œuvre notamment par l'Agence française de développement ont doublé entre 2005 et 2010, pour atteindre près de 600 millions d'euros.

Cette coopération se concrétise particulièrement en Afrique, où la France s'est engagée à appuyer la facilité africaine de l'eau, mise en œuvre à l'initiative du conseil des ministres africains de l'eau, à hauteur de 12 millions d'euros sur 5 ans, et l'initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la banque africaine de développement, qui a bénéficié de versements de 40 millions d'euros sur la période 2005-2008.

L'engagement français au service d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement est en cohérence avec le rôle moteur que la France a joué dans la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droit de l'homme dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 28 juillet 2010, comme dans l'adoption de la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur l'eau potable, l'assainissement et la santé le 24 mai 2011.

C'est aussi la France qui est à l'origine du concept de bassin versant, l'espace drainé par un cours d'eau et ses affluents et défini par la ligne de partage des eaux. Elle peut s'appuyer à cet égard sur l'excellence des autorités de bassin sur son territoire national pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau au niveau international.

La France soutient ainsi les initiatives de coopération régionale sur les eaux partagées, notamment en Afrique avec les autorités de bassin du fleuve Niger ou de la Volta, ou en Asie avec la commission du Mékong, sans oublier l'Asie centrale.

C'est dans cet esprit que la France appelle à l'entrée en vigueur rapide de la Convention des Nations unies de 1997, à laquelle elle a adhéré en janvier 2011, sur l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers.

Le 6^{ème} Forum mondial de l'eau, que la France accueille à Marseille du 12 au 17 mars 2012, doit être « le temps des solutions et des engagements ». Ce Forum est la plus grande manifestation internationale dans le domaine de l'eau.

Les processus thématiques, politiques, régionaux et citoyens engagés pour préparer le Forum de Marseille permettent de mobiliser toutes les énergies : celles des gouvernements, des parlements, des

organisations internationales, des autorités locales et régionales, des experts et de la société civile. Il s'agit de rechercher des solutions pour assurer le développement et la prospérité, mais aussi la paix et la sécurité, par une approche globale mais aussi régionale.

La France a l'ambition d'en faire une étape majeure vers la conférence des Nations unies sur le développement « Rio+20 » et de mettre en lumière la place centrale de l'eau par rapport aux thèmes qui y seront abordés. Qu'il s'agisse de l'économie verte ou des « objectifs du développement durable », l'eau restera pour les années à venir au centre des politiques internationales en faveur du développement.

Mesdames et messieurs, l'eau c'est la vie, mais l'eau c'est aussi la paix. J'ajouterais que l'eau c'est aussi le développement, car comment atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement sans accès à l'eau ? L'eau est aussi un secteur où des pratiques innovantes sont mises en œuvre : c'est historiquement le premier domaine où ont été mises en œuvre des approches où tous les acteurs, publics et privés, nationaux et locaux, sont rassemblés. Cette pratique est devenue par la suite la règle en matière de coopération. C'est enfin un secteur qui a mis en place des financements innovants, par exemple en France avec la loi Oudin-Santini, démontrant qu'il s'agit là d'une idée réaliste qui doit être étendue à d'autres champs économiques.

Le succès du Forum de l'eau, pour lesquels vous êtes tous mobilisés sera un succès pour la France qui l'accueille, en cette belle ville de Marseille. Ce doit être un succès pour la communauté internationale par les avancées diplomatiques qui y seront enregistrées. J'ai la conviction que ce sera aussi un succès pour la coopération et le développement, qui fera progresser la cause des populations les plus fragiles dans un esprit de solidarité, de responsabilité et d'ambition.

Je vous remercie.

André Flajolet

Monsieur le ministre, merci pour votre intervention. Je suis d'autant plus heureux que ces propos se font devant ce que j'aime à appeler « l'orchestre de tous les acteurs », composé des élus, des organisations professionnelles, des Organisations non gouvernementales (ONG) des sociétés civiles et du pouvoir scientifique. Je voudrais par ailleurs remercier publiquement ceux qui ont permis cette réunion, à savoir M & M, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), l'Agence française de développement (AFD), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et les Agences de l'eau. Il me semblait légitime que cette rencontre puisse constituer un acte fort de la dernière ligne droite qui nous conduit à Marseille. Je remercie les journalistes, y compris la presse étrangère, et je voudrais vous dire combien nous attendons de la part de la France des messages faisant écho à l'international. Au-delà de l'eau et du patrimoine que cette ressource représente, c'est aussi un pari sur la vie et sur la dignité de tous et c'est en ce sens que vos propos me vont droit au cœur.

Table ronde I

***Le Forum mondial de l'eau : des réalités d'aujourd'hui
aux perspectives stratégiques de demain***

Débats animés par

Pierre LEFÈVRE
Journaliste

Président

André FLAJOLET
Député du Pas-de-Calais, coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie

Intervenants

Sophie AUCONIE
Députée européenne, membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Jean-Paul BACQUET
Député du Puy-de-Dôme

Jean-Marie DURAND
Adjoint au directeur général de la Prévention des risques, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Guy FRADIN
Vice-président, Comité international du Forum

Marc FRANCINA
Député de Haute-Savoie

Franck GALLAND
Chercheur à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), spécialiste de la géopolitique de l'eau

Jean GAUBERT
Député des Côtes-d'Armor, co-président du Cercle français de l'eau

Roger GENET
Directeur général d'Irstea, président d'AllEnvi

Françoise GROSSETÊTE
Députée européenne, membre de la Commission environnement, santé et sécurité alimentaire

Patrick LAVARDE
Vice-président de la Commission du processus thématique du Forum, directeur général de l'Onema

Sujiro SEAM
Directeur adjoint des Biens publics mondiaux au ministère des Affaires étrangères et européennes, président de la Commission Processus Politique du 6^{ème} Forum mondial de l'eau

Session 1

Présentation des intervenants

Intervention de

Guy FRADIN



Vice-président du Comité international du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, gouverneur du Conseil mondial de l'eau, Guy FRADIN est également conseiller du directeur général de l'Aménagement du logement et de la Nature. Il a été directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) de 2004 à 2011. Outre son début de carrière à l'Office national des forêts (ONF) de Rambouillet puis au Département des forêts de la Food and Agriculture Organization (FAO) à Rome, il a été successivement chef de bureau de la coopération internationale, sous-directeur de l'orientation et de l'organisation économique et directeur adjoint de l'espace rural et de la forêt au ministère de l'Agriculture. Après un passage au cabinet du ministre de l'Agriculture (Philippe Vasseur) comme directeur adjoint, il est nommé directeur régional et interdépartemental de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAF Île-de-France). Avant d'occuper le poste de directeur du cabinet de Roselyne Bachelot, ministre de l'Environnement, de l'Écologie et du Développement durable, il a également été directeur de la nature et des paysages au ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Développement durable. Guy FRADIN est ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts.

Avec les réactions de

Jean-Marie DURAND



Adjoint au directeur général de la Prévention des risques au ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement depuis 2012, Jean-Marie DURAND a été directeur adjoint du cabinet de la ministre de l'Écologie de 2010 à 2012. Chef de la mission Guichet unique de la création d'entreprises à la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services en 2010, il a été Haut fonctionnaire de défense et de sécurité pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 2007 à 2010. Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement à la DRIRE de Franche-Comté de 2001 à 2007, Jean-Marie DURAND a également travaillé à la DRIRE Languedoc-Roussillon de 1996 à 2001 et à la DRIRE Midi-Pyrénées de 1994 à 1996. Polytechnicien et ingénieur général de l'Armement, Jean-Marie DURAND a débuté sa carrière au Laboratoire d'études et de recherches en télédétection spatiale et au Centre national d'études spatiales.

Frank GALLAND



Franck GALLAND a créé fin 2010 Environmental Emergency & Security Services, cabinet d'ingénierie-conseil dont la vocation est d'accompagner les opérateurs d'infrastructures critiques eau & énergie dans l'anticipation et la gestion de situations de crises dues à des catastrophes naturelles. Il a été, de 2004 à 2010, directeur de la sûreté du groupe Suez Environnement, et conseiller du président pour les Affaires méditerranéennes. De 2001 à 2004, Franck GALLAND était précédemment en poste auprès du directeur du Développement d'Ondeo Services (activités internationales de Suez-Lyonnaise des Eaux), avec le titre de chargé de missions en charge de la gestion des risques. De 1997 à 2001, en tant que directeur des activités du pôle services du cabinet Miallot & Associés (groupe Mazars & Guérard), spécialisé dans le management des risques internationaux, il accompagnait les directions générales de grands groupes sur des marchés émergents, dont la Lyonnaise des Eaux. Diplômé en affaires internationales de l'École supérieure de commerce de Marseille, il est actuellement considéré comme l'un des meilleurs spécialistes européens des questions stratégiques et géopolitiques liées à l'eau. Il est en particulier l'auteur d'un ouvrage remarqué, « L'eau : géopolitique, enjeu, stratégies » (CNRS Editions, septembre 2008) ; et plus récemment « Eau & conflictualités » (Choiseul Editions, 2010). Il a également écrit plus d'une quarantaine d'analyses sur la problématique stratégique de l'eau dans des revues de relations internationales et de sécurité.

Marc FRANCINA



Député de la Haute-Savoie depuis 2003, Marc FRANCINA est membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Maire d'Évian-les-Bains depuis 1995, il a été président de la Communauté de communes du Pays d'Évian de 2005 à 2008, membre puis vice-président du Conseil général de la Haute-Savoie de 1982 à 2003. Il est président de l'Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques (ANMSCCT) depuis 2008.

Session 1

Des acquis d'hier aux enjeux du 6^{ème} Forum mondial de l'eau à Marseille

Pierre Lefèvre

Je suis ravi de voir que vous êtes aussi nombreux. Pour introduire cette première session, à quarante-cinq jours de l'ouverture du Forum de Marseille et après Marrakech, La Haye, Kyoto, Mexico et Istanbul, ce rassemblement est devenu incontournable. J'interrogerai donc en premier lieu Guy Fradin pour déterminer en quoi ce Forum diffère des précédents et s'il constitue une étape décisive dans ce long processus de l'accès à l'eau pour tous.

Guy Fradin

Monsieur le président, c'est un euphémisme que de répondre que beaucoup a été dit par monsieur le ministre. Je me contenterai donc de souligner quelques points qui me paraissent résumer les éléments forts de cette problématique.

C'est bien entendu notre objectif à tous de contribuer au succès de ce Forum et de marquer ainsi une étape qui devra absolument être valorisée publiquement. Nous entendons aller au-delà des propos, travaux et réflexions stratégiques effectués jusque-là pour enfin déboucher sur des solutions formulées grâce au partage de nos expériences. Une solution engendrant une action et une action impliquant des porteurs de projets, nous attendons de nos partenaires, publics et privés, qu'ils s'engagent sur les initiatives qu'ils mèneront ensemble dans les années qui suivront le Forum.

Le premier objectif à atteindre est la mobilisation. C'est là le propre d'un forum et celui-ci doit *a fortiori* servir de caisse de résonance au message véhiculé. Si la problématique de l'eau est apparemment entendue et si les gouvernements s'en soucient, nous constatons que dans la réalité des agendas diplomatiques son caractère crucial n'est plus si évident. C'est à ce titre que se dessine une réelle nécessité de mobilisation et de rassemblement de la totalité des acteurs.

Le second espoir inhérent à la manifestation s'installe dans la volonté de progrès à résonance politique. Mexico a marqué le commencement de ces avancées, Istanbul a poursuivi cette voie avec la signature du pacte d'Istanbul et nous souhaitons à notre tour traduire de façon probante une avancée concrète avec les élus, parlementaires ou représentants d'autorités locales.

Autre point marquant : l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous en tant qu'objectif du millénaire. Autant vous dire que nous ne les atteindrons pas, bien que nous constatons des avancées certaines par exemple avec la reconnaissance à l'échelle internationale au niveau des Nations unies du droit universel à l'eau.

Il faut aussi rappeler le lien étroit existant entre l'accès à l'eau et l'assainissement ainsi que de reconnaître la nécessité absolue de protéger la ressource et de reconquérir la qualité du milieu naturel.

In fine, j'évoquerai la question majeure du partage ; la ressource est suffisante globalement mais elle est mal répartie. Notre prochaine rencontre donnera lieu à des travaux spécifiques avec notamment la question spécifique de la place de l'agriculture, ainsi que l'approfondissement de la difficile question des eaux transfrontalières.

Aux enjeux spécifiques sur lesquels nous aurons à travailler, brièvement présentés, j'ajouterai qu'un suivi doit être assuré afin que nous puissions vérifier l'effectivité des décisions qui seront prises et de problématiser, le cas échéant, les causes d'une évolution lente ou absente.

Pierre Lefèvre

Merci beaucoup Guy Fradin. Pour aller plus loin, Jean-Marie Durand, vous êtes adjoint au directeur général de la Prévention des risques. Une dimension n'a pas encore été abordée, il s'agit de la question des risques naturels dont vous êtes en charge, car l'eau est une ressource naturelle qui peut parallèlement constituer un risque naturel majeur...

Jean-Marie Durand

Oui, tout à fait. Nous l'avons vu avec les inondations de Bangkok en novembre 2011 pendant lesquelles un million d'habitants ont été sous l'eau pendant plusieurs semaines, ou à l'échelle nationale avec Xynthia et les inondations du Var. 19 000 de nos communes sont aujourd'hui soumises au risque d'inondation, que ce soit à cause d'une crue, d'une remontée de nappe phréatique, d'une rupture de digue ou d'une submersion marine. Les risques vont d'ailleurs s'aggraver avec le changement climatique en cours.

Mais nous avons des outils déjà existants ou en développement pour analyser et prévenir les risques. Par exemple, la directive inondations, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou les Plans de prévention du risque d'inondation (PPRI). Ces outils doivent nécessairement être soumis à des concertations fortes, notamment avec les collectivités locales, d'autant plus que les décisions sont souvent difficiles à prendre, surtout face à cette tendance flagrante de déni du risque par les populations.

Je me réjouis que le Forum de l'eau abordera cette question, une des actions s'intitulant « Prévenir et répondre aux risques et aux crises liés à l'eau ». J'estime en effet indispensable de traiter ce point qui complète les autres problématiques essentielles évoquées précédemment.

Pierre Lefèvre

Comment pouvons-nous gérer la capacité d'habitation des territoires face à ces risques naturels ? Nous nous souvenons aussi de la pénurie d'eau qui a touché Barcelone et du secours qui lui a été porté par Marseille. Comment donc anticiper cette question de la pénurie de l'eau ?

Franck Galland

L'un des enjeux de ce Forum est d'insister sur la manière de rendre la ville plus robuste par rapport à des situations de catastrophes dues à l'eau, mais aussi à des situations de désastre ou d'accident industriel majeur. Comment faire en effet pour faire en sorte que la ville soit plus résiliente en réponse à des situations de crise majeure ?

Vous avez évoqué la question de la protection des infrastructures. J'aborderais plus spécifiquement la problématique de la protection des infrastructures critiques en cas de situation non conventionnelle due à des actes de malveillance ou à des conflits. J'arrive tout juste du Golfe et je suis frappé de voir que se posent dans ces pays la question de leurs réserves stratégiques en eau. Certains États n'ont en effet que moins de cinq jours devant eux en terme de réserve – à l'instar du Koweït, bien qu'il soit le mieux loti de la région –, ce qui pose, au moindre problème technique rencontré par une station de dessalement, un sérieux sujet de résilience pour ces États qui sont pourtant en pleine croissance économique et démographique.

J'aimerais évoquer un troisième point sous ma casquette de chercheur, celui des conflits liés à l'eau. Nous sommes confrontés à une actualité de plus en plus brûlante, de laquelle se dégage le sentiment qu'un certain nombre de pays pourraient tirer profit des conséquences du « Printemps arabe » pour affaiblir politiquement leurs voisins. Afin d'illustrer ma pensée, je citerais un exemple significatif qui est celui du partage des eaux du Nil bleu. L'Éthiopie ne peut en effet plus se dérober à un impératif : le pays devra nourrir 120 millions de personnes à horizon 2025. Pour ce faire, il devra donc exploiter son énorme potentiel hydraulique agricole et hydroélectrique puisque 85 % du débit du Nil vient d'Éthiopie alors que son utilisation actuelle ne dépasse pas 4 % du flot du Nil, suite aux accords de 1959 signés avec

l'Égypte et le Soudan. Addis Abeba pourrait donc profiter, en bonne logique politique et diplomatique, des faiblesses internes rencontrées actuellement par ses voisins de l'aval pour arriver à ses fins. Se dessine donc au travers de cet exemple un cas possible « d'hydro-diplomatie » ou de potentiel conflit lié à l'eau.

Pour conclure, j'émet un avis plus que favorable en faveur du concept sur lequel j'avais écrit il y a quelques années, et qui est celui des « casques bleus » de l'eau. Nous avons en effet en France la capacité d'intervenir pour prévenir les crises et résoudre des problèmes liés à l'eau en situation dégradée, comme cela pourrait être le cas si nous étions amenés à intervenir au Yémen, pays qui bénéficie de moins de 200 mètres cube d'eau par habitant et par an. Ces « casques bleus » de l'eau doivent associer le savoir-faire de nos armées, de nos associations humanitaires, de nos entreprises et de nos collectivités pour venir en aide aux populations touchées par l'instabilité politico-militaire et les désastres naturels.

Il serait donc intéressant de voir comment pourrait être développé ce concept, à travers le Forum mondial.

Pierre Lefèvre

Merci beaucoup. Je vais maintenant me tourner vers Marc Francina, député de Haute-Savoie. Que vous inspirent ces premiers éléments ?

Marc Francina

Je voudrais plutôt ramener le débat à l'échelle locale. Il y a trente ans, le lac Léman était en voie de pollution accélérée. Les collectivités territoriales françaises et suisses se sont réunies pour tenter de sauver ce lac qui représente à l'heure actuelle la plus grosse réserve d'eau douce disponible en France et alimente aujourd'hui tout le bassin.

Deuxième exemple, l'eau minérale d'Évian pour laquelle il a fallu créer une association réunissant sociétés privées et collectivités territoriales pour protéger cette nappe d'eau, autour de laquelle 13 communes s'organisent. Cette association est, elle aussi, considérée comme un franc succès issu de la collaboration de tous les acteurs.

Les expériences que j'ai citées sont la concrétisation de ce qui a été décrit tout à l'heure et qui signifie à mon sens une preuve que les expériences de collectivités bien soudées pourraient servir à la terre entière.

James Patrick Kudawoo, président, Les amis de la perche financière

J'évoquerais les problématiques inhérentes aux pays du continent africain. Prenons pour exemple le Sénégal. Les objectifs du millénaire sont pour l'heure difficilement atteignables. Nous puisons du pétrole au détriment de la population puisqu'il n'y a plus de poisson et que les nappes phréatiques sont sévèrement touchées. Quelles mesures peuvent être envisagées pour aider ces populations dans l'assainissement de l'eau et la protection de la faune aquatique ?

André Flajolet

J'étais, il y a quelques semaines, au forum de Bamako et je souhaite que le Forum de Marseille puisse être pour l'ensemble des populations du bassin du Niger, le temps de la signature de la Convention de 1997. Je me tourne à cet égard vers Sophie Auconie et Françoise Grossetête, députées européennes, pour les remercier de leur présence parce que cela fait aussi partie d'un souhait exprimé par la France à l'Europe, pour qu'une attention particulière en faveur de ce fleuve soit livrée et que des solutions soient trouvées. Nous serons à vos côtés.

Patrick Lavarde

J'ajouterais simplement que dans la priorité qui concerne l'eau et l'énergie, l'un des objectifs abordés portera sur les impacts de la production pétrolière et gazière sur les ressources en eau. L'objectif de ce groupe consiste à mettre au point les principes permettant une exploitation respectueuse des ressources en eau, sur l'ensemble de la chaîne de l'extraction de pétrole mais aussi de gaz. Un plan d'action sur cet objectif sera présenté au mois de mars.

Georges Senot, directeur général, Moringa development

En rapport avec les propos de Patrick Lavarde, je pense à l'expérience qui commence en Équateur, et où le président coréen a gelé l'exploitation d'un milliard de barils de pétrole ; les opérations post-pétrole seront financées à 50 % par le reste du monde et à 50 % par l'Équateur. Quant à la question de la guerre de l'eau, il y a aujourd'hui des tankers de 500 000 tonnes qui remontent l'Amazonie afin de repartir avec de l'eau potable vers le Moyen-Orient.

Claude Foulon, Agri Agro Environnement

Vous avez brièvement évoqué les problématiques agricoles liées à l'eau. La France, par ailleurs leader dans le domaine de la gestion de l'eau, ne va-t-elle pas devoir procéder à des techniques de rétention d'eau, ou restreindre la diversité de sa production agricole ?

Alain Boinet, directeur général et fondateur, Solidarités international

Monsieur le ministre a très justement défini l'eau comme source de vie, de paix et autre, mais je voudrais également ajouter que l'eau, c'est l'urgence. L'eau insalubre est une cause majeure de mortalité dans le monde. C'est une urgence et un devoir pour nous d'y répondre. Nous avons parlé de taux de croissance impressionnants. C'est une bonne nouvelle, mais qui ne doit pas étouffer la lutte sans fin depuis dix ans des organisations humanitaires contre l'eau insalubre et ses effets de mortalité sur la population ivoirienne. Nous sommes toujours présents pour passer de l'urgence à la reconstruction et soutenir le développement. Cette démarche entreprise en Côte d'Ivoire l'est aussi en Haïti ou en République démocratique du Congo. Considérer cette problématique est à mon sens très vertueux et très urgent.

Intervention de

Sujiro SEAM



Directeur adjoint des Biens publics mondiaux au ministère des Affaires étrangères et européennes depuis septembre 2011, Sujiro SEAM a été sous-directeur de la Sécurité alimentaire et du Développement économique au ministère des Affaires étrangères et européennes de 2009 à 2011. Conseiller pour la Pêche, la Politique régionale, l'Outre-mer et la Politique maritime à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles de 2004 à 2009, il a été expert national détaché dans l'Unité de règlement des différends de la Direction générale du commerce à la Commission européenne de 2001 à 2004. Ancien élève de l'École nationale d'administration et de l'Institut d'études politiques de Paris et diplômé de l'école supérieure de commerce de Paris, Sujiro SEAM a débuté sa carrière à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères de 1998 à 2001.

Avec les réactions de

Roger GENET



Directeur général d'Irstea (ex-Cemagref) et président d'AllEnvi, alliance nationale de recherche pour l'environnement, Roger GENET est biochimiste, ingénieur du Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris et docteur de l'université Paris sud. Entré au CEA en 1981, il y conduit la majeure partie de sa carrière scientifique, successivement chercheur, chef du Laboratoire de marquage des protéines, adjoint au chef du Département d'ingénierie et d'études des protéines, directeur de recherches et professeur à l'Institut national des sciences et technologies nucléaires. En février 2005, il intègre le cabinet du ministre délégué à la Recherche, puis, en juin 2005, du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, en tant que conseiller pour les sciences du vivant, la santé et la bioéthique. En mars 2007, il est nommé directeur adjoint des Sciences du vivant du CEA et directeur du centre de recherche nucléaire de Fontenay-aux-Roses, avant de se voir confier la direction générale du Cemagref en février 2009. Roger Genet a été nommé président du conseil scientifique de l'Ademe le 11 janvier 2012.

Françoise GROSSETÊTE



Députée européenne depuis 1994, Françoise GROSSETÊTE est membre du groupe du Parti populaire européen (PPE) et vice-présidente du Groupe de travail Économie et Environnement du PPE. Elle est membre titulaire au sein de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et membre suppléante au sein de la Commission industrie, recherche et énergie. Françoise GROSSETÊTE a été élue député européen de l'année dans le domaine de la santé en 2006 et 2009. Elle est secrétaire nationale de l'UMP en charge des politiques européennes de santé et de sécurité sanitaire, ainsi que membre du Bureau politique de l'UMP. Elle est actuellement présidente du groupe d'opposition au Conseil régional de Rhône-Alpes et a été conseillère de la Communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole de 2001 à 2008, ainsi qu'adjoint au maire de Saint-Étienne de 1995 à 2008 et présidente du Parc naturel régional du Pilat de 1989 à 2008. Elle est diplômée de la Faculté de droit de Lyon et de l'Institut d'études supérieures de droit social et du travail de Lyon.

Sophie AUCONIE



Députée européenne depuis 2009, Sophie AUCONIE est membre des Commissions parlementaires « environnement, santé publique et sécurité alimentaire » et « affaires économiques et monétaires ». Engagée sur les problématiques liées à l'eau, elle est à l'initiative d'un projet de résolution parlementaire européenne sur le 6^{ème} Forum mondial de l'eau et réfléchit actuellement à la contribution possible de la politique de cohésion de l'Union européenne à un meilleur accès à l'eau dans les régions européennes. Au-delà, elle assure la vice-présidence de l'intergroupe URBAN et de l'intergroupe Services publics du Parlement européen. Présidente de l'association Femmes au Centre, de la Commission Europe du Nouveau Centre et membre du Comité directeur du Mouvement Européen France, Sophie AUCONIE est conseillère municipale de Tours depuis 2008. Diplômée de l'École supérieure de commerce et de management (ESCEM), elle a été directrice commerciale d'une société immobilière à Tours puis cadre consulaire à la territorialité à la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre-et-Loire de 1993 à 2006.

Jean GAUBERT



Député des Côtes-d'Armor depuis 1997, Jean GAUBERT est vice-président de la Commission des affaires économiques, et membre de la Commission des affaires européennes. Il est vice-président du Groupe d'études sur l'Alimentation et la santé, et secrétaire du Groupe d'études sur les Énergies de l'Assemblée nationale. Jean GAUBERT a été vice-président du Conseil général des Côtes-d'Armor de 1992 à 2004 et président de la Communauté de communes de Plancoët - Val d'Arguenon de 2001 à 2002.

Présentation du processus politique du Forum et de ses enjeux

Sujiro Seam

Sur le processus politique, je formerai sept vœux :

1) Le Forum de Marseille doit nous permettre de continuer à agir à tous les niveaux : il se déploie au niveau d'un processus ministériel associant États et organisations internationales, mais aussi au niveau d'un processus parlementaire coordonné par André Flajolet, ainsi qu'au niveau des autorités locales et régionales.

2) Conformément au slogan du Forum de Marseille, la commission politique doit participer aux solutions et engagements et ce dans le respect des directions arrêtées (assurer le bien-être de tous, contribuer au développement économique, garder la planète « bleue »), selon les grandes questions concernant l'eau (droit à l'eau et à l'assainissement, gestion des eaux usées, santé, économie verte, sécurité alimentaire, énergie, climat, catastrophes naturelles, villes, gouvernance, coopération notamment transfrontalière, financement des collectifs, renforcement des capacités).

3) Le Forum de Marseille doit contribuer à souligner le rôle essentiel que joue l'eau sur les grands thèmes de Rio (gouvernance du développement durable, économie verte, réduction de la pauvreté). Nous lancerons trois priorités :

- promouvoir et accélérer la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement ;
- souligner la contribution du *nexus* eau, énergie et sécurité alimentaire à l'économie verte ;
- s'assurer que l'eau a toute sa place dans la discussion sur les objectifs du développement durable.

4) La commission politique doit continuer à agir dans un esprit de partenariat avec les autres processus du Forum (thématique et régional). Dans le temps politique, auront lieu des « dialogues » associant, pour chaque grande région, parlementaires, ministres, élus locaux, ainsi qu'un partenariat avec le processus Racines et citoyenneté, innovation du Forum de Marseille pour donner une place aux représentants de la société civile, des affaires, de la science et consulter le plus largement possible.

5) Je souhaite que le Forum de Marseille soit un temps de mobilisation collective, consensus et convergence. Bien qu'il soit difficile de mettre d'accord 194 pays, j'espère que nous nous entendrons sur une ambition partagée pour la cause de l'eau.

6) Nos efforts ne doivent pas s'arrêter à Marseille grâce à un suivi des solutions et engagements.

7) Il faut que chacun de vous nous accompagne sur la route de Marseille, s'y retrouve et qu'ensuite nous travaillions ensemble pour que l'eau soit effectivement facteur de vie, de développement et de paix.

Pierre Lefèvre

Roger Genet, quel éclairage les scientifiques peuvent-ils apporter ? Par exemple, sur les questions de changements climatiques, situées à la frontière entre politique et scientifique, comment faire en sorte que les politiques s'emparent de cet éclairage scientifique pour prendre des décisions ?

Roger Genet

Le Forum mondial de l'eau doit être l'occasion de mobiliser et d'interroger la communauté scientifique internationale, afin que la recherche apporte à la fois des solutions et des engagements.

En France, la recherche sur l'eau, et plus généralement l'environnement, est réalisée par de nombreux opérateurs, établissements de recherche et d'enseignement supérieur. La première réponse apportée est la structuration de cette communauté scientifique au sein de l'alliance nationale de recherche AllEnvi, que je préside et dont Irstea (ex Cemagref), premier opérateur de recherche sur l'eau en France, est membre fondateur. L'alliance AllEnvi est fondée sur quatre mots clefs : alimentation, eau, climat (changements globaux), territoires. Au-delà de la coordination de ces opérateurs français, l'objectif est de faire jouer à la recherche tout son rôle dans le débat public sur les enjeux de société, d'éclairer ce débat et d'élaborer des solutions. Les scientifiques ne sont pas là pour prendre des décisions qui reviennent aux pouvoirs publics et aux politiques, mais pour proposer des solutions fondées sur des scénarios d'évolution les plus précis possibles.

Ce Forum offre donc l'occasion à la communauté scientifique de se mobiliser fortement pour réfléchir à des contributions : sur l'assainissement, la gestion de la ressource en eau ou des risques naturels associés, les pratiques d'irrigation, etc. Au pavillon français, elle présentera sur un espace dédié à AllEnvi des projets de recherche et contribuera à des tables rondes. Le forum de Marseille doit être aussi l'occasion de dire comment la recherche se structure au niveau international. En Europe, la France et l'Allemagne ont pris des engagements lors du sommet franco-allemand des ministres de la Recherche à Berlin le 13 octobre dernier, pour renforcer leur coopération sur la problématique de la rareté de l'eau dans le bassin méditerranéen. Nous avons des moyens d'observation, y compris par imagerie satellitaire, et nous avons développé un réseau d'observatoires en partenariat avec les pays de la zone méditerranéenne, mais également en zone tropicale ou en Afrique. Cette initiative doit être appuyée par nos gouvernements et élargie à l'ensemble des pays européens pour renforcer la recherche et l'expertise sur la question de l'accès à l'eau face aux évolutions de notre climat.

Pierre Lefèvre

À la sécurité alimentaire est associée une bonne gestion de l'eau : que vous inspirent ces éléments sur la poursuite de l'acquisition des connaissances, la citoyenneté et la continuité des étapes constituées par les Forums de l'eau, Françoise Grossetête ? Comment les prend-on en compte au niveau européen ?

Françoise Grossetête

J'espère que le Forum de Marseille sera une étape pour faire reconnaître comme un droit l'usage de l'eau, ce qui n'a pas été le cas à Istanbul en 2009, où l'on n'a reconnu qu'un « besoin humain fondamental ».

C'est pourquoi le Parlement européen fera voter en février une résolution destinée au Forum mondial, à la rédaction de laquelle j'ai largement contribué par des amendements au nom de la France, repris par le rapporteur, Richard Seeber, député autrichien.

Nous demandons d'abord la reconnaissance de l'accès à la ressource en eau comme droit fondamental (1,1 milliard d'humains n'ont pas accès à l'eau potable, 2,6 milliards, à des équipements sanitaires de base).

Nous souhaitons aussi la mise en œuvre de grandes solutions technologiques : dessalement de l'eau de mer, construction de grands barrages, partenariats entre public et privé, etc. Tout cela se réalise en coordination avec l'Agence européenne de l'environnement et le Centre commun de recherche et nous espérons pouvoir établir un système d'informations européen pour la connaissance sur la ressource (risques de pénurie d'eau, sécheresses), avec la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (utilisation des satellites).

Dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne (programme 2007-2013), 6 % des dotations sont consacrés à l'investissement dans les infrastructures liées à la gestion de l'eau et 6 milliards d'euros sont destinés à la prévention des risques dans le domaine de l'eau.

Enfin, nous demandons une bonne coordination des différents partenaires et le prélèvement solidaire de 1 % des recettes provenant de la gestion de l'eau.

Sophie Auconie

Pour moi, la résolution du Parlement européen sur le Forum mondial de l'eau est une contribution importante à la recherche de solutions, thème principal de ce 6^{ème} Forum. Je suis heureuse d'avoir été à l'initiative de ce texte et de le porter avec Richard Seeber, président de l'intergroupe eau au Parlement européen. Nous adopterons ce texte en session plénière, à Strasbourg, à la mi-mars, c'est-à-dire exactement au moment où le Forum aura lieu à Marseille.

Je voudrais dire un mot sur le financement régional. Je suis rapporteur de l'avis de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen sur le futur règlement général de la politique de cohésion de l'Union européenne. Je vais me battre pour que les financements de la politique de cohésion soient plus facilement accessibles dans les régions pour les projets liés à l'eau car nous avons absolument besoin de rénover nos réseaux d'accès à l'eau et d'assainissement.

Jusqu'ici, la politique de cohésion cofinance de tels projets avant tout dans les États membres de l'Union européenne ayant un PIB par habitant inférieur à 90 % de la moyenne européenne et bénéficiant à ce titre du Fonds de cohésion. Le projet de règlement FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) exclut les régions plus développées du financement des infrastructures liées à l'eau. Nous allons donc déposer un amendement pour faciliter leur accès à ces financements et permettre le renouvellement des infrastructures : la France, maillée à 99 %, possède des infrastructures vieilles de 60 ou 65 ans qui ont besoin de travaux de rénovation !

Parallèlement, des financements européens soutiennent la création d'infrastructures d'accès à l'eau dans les pays en développement. Il s'agit du Fonds européen de développement (FED). Son action est essentielle pour nos partenaires ayant de faibles moyens financiers mais de grands besoins.

André Flajolet

Je remercie d'abord les parlementaires européens de leur présence. Monsieur Seeber et moi serons à Bruxelles le 29 février.

Je salue aussi la remarquable implication de l'Europe dans le Forum mondial de Marseille puisque pas moins de sept commissaires sont attendus, tandis qu'à Strasbourg se tiendra une semaine parlementaire.

Pierre Lefèvre

Le Cercle français de l'eau est un club de réflexion qui rassemble scientifiques, entreprises et députés. Jean Gaubert, comment percevez-vous ce processus politique et l'action européenne ?

Jean Gaubert

Je répondrai à trois questions :

1) Sommes-nous concernés ? Ceux qui sont ici, oui, mais qui a entendu parler du Forum mondial de l'eau de Marseille autour de vous ? Personne, pas même les élus locaux ! Il y a un vrai problème de relais. Je n'ai pas de réponse à cette question que je pose...

2) Que pouvons-nous apporter en évitant une certaine forme de colonialisme ? Si on nous la demande et qu'on l'accepte, nous pouvons apporter notre expertise. Nous parlions précédemment de perte d'eau ; chez nous, il s'agit de perte économique. À ces situations différentes, il faut donner des réponses différentes, et je ne suis pas sûr que nous les ayons toujours... En effet, nos solutions techniques complètement élaborées risquent de passer à côté des problèmes réels.

3) Doit-on parler d'une ou de plusieurs politiques mondiales de l'eau ? Les problèmes sont variables ; aussi devons-nous trouver les termes correspondant à la réalité.

Par ailleurs, je voudrais que nous nous entendions sur l'expression « consommation d'eau ». J'ai apprécié celle de Françoise Grossetête, qui a parlé d'« utilisation de l'eau ». La « consommation » induirait la disparition de l'eau. L'agriculture, par exemple, ne consomme pas mais utilise 70 % d'eau car elle les restitue pour partie par la percolation en sol ainsi que par les denrées consommées. Je préfère donc l'expression « utilisation de l'eau », qui pose ensuite le problème de l'adéquation entre offre et demande.

André Flajolet

J'ajoute à propos des élus locaux qu'une réunion se tiendra le 14 février et devrait précéder l'envoi d'une lettre aux 36 000 maires de France.

Pierre Lefèvre

La presse relaiera probablement cette information. Avez-vous des questions sur cette session ?

Thérèse Guénégan, journaliste Santé Environnement

Je suis journaliste dans les domaines de la santé et de l'environnement.

En 2002, Corinne Lepage et moi-même avons abordé le problème des résidus médicamenteux dans l'eau, sur lequel je rédige un livre blanc. Il existe un déficit méthodologique dans la réglementation européenne, dont les méthodes d'évaluation ne sont pas toujours adaptées à la situation française. Il faut les améliorer. Des résidus médicamenteux et autres se trouvent dans les eaux de surface et les eaux profondes. Je souhaite que cette question fondamentale soit abordée car les effets sont catalysés par les mélanges de résidus.

Patrick Lavarde

Le forum est mondial, or votre question concerne davantage les pays développés.

Je vous rappelle qu'en France un plan national sur les résidus médicamenteux dans l'eau a été lancé cet été par Nathalie Kosciusko-Morizet ; ses deux chevilles ouvrières, Chantal Gatignol et Edwige Duclay, ici présentes, pourront vous apporter tous les détails.

Quant au traitement de ces résidus dans les stations d'épuration, un projet de recherche-développement est en cours entre Irstea, l'Onema et le groupe Suez environnement.

Nathalie Chartier-Touzé, conseillère du directeur général, Agence de l'eau Artois-Picardie

Les générations futures doivent être impliquées. L'Agence de l'eau coordonne le Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau, que monsieur Flageolet soutient : 80 jeunes représentant 75 pays travailleront à Aix-en-Provence avant le Forum puis y présenteront leurs propositions de solutions. Par avance, je remercie les organisateurs du Forum de leur ouvrir tables rondes et sessions pour qu'ils s'y expriment. Vous êtes invités à participer le 14 mars après-midi à l'appel de ces jeunes à Marseille. Pour d'autres informations, consultez le site Internet www.pmje.org.

Intervention de

Patrick LAVARDE



Directeur général de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) depuis 2007, Patrick LAVARDE a précédemment été directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) de 1998 à 2007. Au sein du ministère de l'Agriculture, il a été chef du Bureau de la politique industrielle à la Direction de l'espace rural et de la forêt de 1987 à 1992 avant d'occuper le poste de directeur de la Communication et de la valorisation de 1993 à 1997. Ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts et ingénieur agronome, il a débuté sa carrière en tant que chef de service à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de Meurthe-et-Moselle.

Avec les réactions de

Jean-Paul BACQUET



Député du Puy-de-Dôme depuis 1997 et maire de Coudes depuis 1989, Jean-Paul BACQUET est membre de la Commission des affaires étrangères et du Groupe d'études sur l'Agroalimentaire et la filière agricole de l'Assemblée nationale. Président de la mission d'information sur l'Aide au développement, Jean-Paul BACQUET est président du SIVOM d'Issoire, plus important syndicat rural de France pour la distribution d'eau depuis 1989. Il a été secrétaire de l'Assemblée nationale de 2007 à 2008 et juge titulaire de la Cour de Justice de la République et de la Haute Cour de 2002 à 2007.

Session 3

Les solutions pour faire face aux enjeux de l'eau

Pierre Lefèvre

Ce forum sera celui des solutions et des engagements. Patrick Lavarde, vous avez rassemblé les meilleures pratiques, qu'il faudra adapter selon le contexte local. Quelles en sont les priorités et les conditions de succès ?

Patrick Lavarde

Dans vos documents vous disposez de la seconde annonce du Forum. À la page 6 figure son cadre thématique. Nous avons souhaité mettre l'eau au cœur du développement durable ; de fait, il ne s'agit pas d'opposer l'eau comme milieu ou écosystème à l'eau pour les usages. Ainsi se dégagent trois grands axes et douze priorités thématiques. Certaines étaient évidentes, comme le droit d'accès à l'eau. Nous avons également voulu mettre à part l'assainissement, car le retard est plus important que pour l'eau potable dans le respect des objectifs du millénaire. Nous avons isolé une priorité sur la santé, sans la lier seulement à l'assainissement mais plus généralement aux maladies véhiculées par l'eau. Nous avons dégagé l'enjeu des risques qui ne sont pas seulement naturels mais liés aux crises (tremblement de terre, guerre). Le partage des eaux entre pays est un sujet très sensible mais celui du partage des ressources entre les usages est également critique en de nombreux points de la planète. Nous visons à maintenir la planète bleue et la qualité des ressources (il est important de communiquer sur nos erreurs du passé pour les limiter ailleurs dans le monde). Nous avons évoqué les changements climatiques mais aussi l'enjeu de la démographie et de l'urbanisation qui entraîne une concentration des populations. De manière transverse, sont présents les enjeux de la gouvernance et ceux du financement.

À partir de ces enjeux, nous voulons aller au-delà des constats et donc vers les solutions afin de rendre ce Forum plus opérationnel. C'est pourquoi nous avons défini une centaine d'objectifs cibles inscrits dans le temps, et 50 autres plus spécifiques à une échelle régionale ; ainsi fonctionnent 150 groupes de travail qui impliquent plus de 600 organisations à l'échelle internationale, dont une part notable d'ONG. Cet échange entre acteurs d'horizons variés octroie une valeur ajoutée à ce Forum. Ces groupes ont défini un plan d'actions, avec des jalons et Marseille en sera un pour préparer l'étape suivante et le rendez-vous en Corée dans trois ans. Pour nourrir les plans d'actions, les échanges et collectes de bonnes pratiques, les études de cas, les réussites et échecs, sont importants.

En outre, nous avons souhaité une large ouverture internationale, au-delà des organisations impliquées dans les groupes de travail, par le biais d'une plate-forme Internet www.solutionsforwater.org. Plus de 1 000 solutions venant de 150 pays y sont déjà présentées, une quinzaine arrivant chaque jour. Nous souhaitons que cet exercice se poursuive jusqu'au forum et au-delà jusqu'en 2015. Cet outil pérenne rendra visibles ces solutions dans le cadre d'une communauté virtuelle de l'eau. Il s'agit donc de partager ces solutions, de les diffuser et de leur donner une visibilité : parmi les vecteurs utilisés figurera le Village des solutions, installé dans le parc Chanut à Marseille.

Plus largement, il faut susciter des engagements ou des promesses : à cet effet, la plate-forme des solutions deviendra un « bureau des engagements » où l'on pourra signaler sa volonté de participer à la mise en œuvre d'un plan d'actions durant les trois ans à venir.

Pierre Lefèvre

Le caractère rural de votre problématique d'accès à l'eau est intéressant car il diffère nettement du cadre citadin. Comment cette expérience peut-elle être reprise à l'international ?

Jean-Paul Bacquet

Je pense que l'expérience quotidienne de notre gestion de l'eau se retrouve parfaitement dans les enjeux de sa distribution. En tant que président du plus grand syndicat rural de France depuis trente ans, je remarque que de tels colloques opposent les « savants » (les pays développés) et les « ignares » (les pays moins favorisés), auxquels les premiers apporteraient des solutions, mais cette vision est fautive. La gestion de l'eau est une notion récente dans nos sociétés développées (dans mon syndicat, les premières adductions d'eau ont été réalisées en 1924). La prise de conscience a été progressive. Les collectivités se sont associées pour obtenir de l'eau en quantité, puis vint la question de la qualité, suivie de la sécurisation de l'alimentation, de l'assainissement (une question qui était auparavant secondaire) et enfin du renouvellement des réseaux. La durée de vie des réseaux est comprise entre trente et cent ans, ce qui signifie un coût financier et un impact sur le prix de l'eau considérable. Notre démarche a donc été progressive alors qu'au plan mondial nous voudrions tout faire simultanément : alimentation en eau de qualité, en quantité et assainie. Cet enjeu est très lourd.

L'eau comporte des enjeux mondiaux :

- la santé ;
- la sécurité et la paix ;
- le développement : elle est essentielle au développement urbain ;
- les financements.

Il faut des financements innovants ; à ce sujet, la seule taxe innovante fut celle décidée par Jacques Chirac sur les billets d'avion. Celle-ci a dopé la lutte contre le Sida, la tuberculose ou le paludisme. Les financements relevant de coopération doivent faire l'objet d'une réflexion plus profonde, notamment pour améliorer leur coordination.

Tout ceci ne peut se faire sans partenariat car nous ne saurions décider seuls des actions à entreprendre localement. Or cette notion a été adoptée par l'AFD (Agence française de développement) dont les actions – techniques, humanitaires – sont réalisées dans le cadre de partenariats.

Enfin, le sujet du prix de l'eau est incontournable car, si l'eau est gratuite, y accéder est coûteux et, pour le faire comprendre, rien de tel que de lui donner un prix. Cette position peut paraître choquante mais j'estime qu'elle exprime une notion indispensable. J'ai le souvenir d'un congrès des maires de la bande de Gaza sur la gestion de l'eau où j'appris que, bien que la Banque mondiale prît en charge l'ensemble des coûts liés à l'eau, celle-ci était payante afin de faire comprendre aux citoyens le coût existant derrière ce service.

Jean-Paul DELEVOYE

Président, Conseil économique, social et environnemental (CESE)



Président du Conseil économique, social et environnemental depuis novembre 2010, Jean-Paul DELEVOYE est maire de Bapaume (Pas-de-Calais) depuis 1982 et président de la Communauté de communes de Bapaume depuis 1992. Médiateur de la République de 2004 à 2011, ministre de la Fonction publique, de l'Aménagement du territoire et de la Réforme de l'État de 2002 à 2004, il a notamment engagé la réforme de l'ENA et celle de la retraite des fonctionnaires. Député de 1986 à 1988, puis sénateur du Pas-de-Calais de 1992 à 2002, Jean-Paul DELEVOYE a présidé le groupe des sénateurs maires et dirigé le rapport « Cohésion sociale et territoire » pour le Commissariat au plan en 1999. Il a également été conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais et président de l'Association des maires de France entre 1992 et 2002. Jean-Paul DELEVOYE est l'auteur de « Reprenons-nous » (Éditions Taillandier, 2011).

Je tiens à vous remercier de nous avoir invités et je me réjouis du succès de vos Rencontres. J'estime qu'il existe un décalage entre la perception par l'opinion de l'importance stratégique du Forum mondial de l'eau organisé à Marseille et la prise de conscience que la croissance du monde est davantage guidée par ses fragilités que par ses potentialités.

Le Conseil économique, social et environnemental a rendu avis le 13 septembre en demandant l'instauration de socles nationaux de protection sociale, d'un meilleur accès à la santé, au logement, à l'alimentation et à l'eau. À propos de l'appui au décollage économique des pays en développement, celui-ci passe par le financement des infrastructures de transport, d'énergie, d'assainissement et de distribution d'eau potable. Et, plutôt que de viser l'équité territoriale, il importerait de se pencher sur les fonctionnalités et les potentialités de chaque territoire, en se demandant s'il faut déplacer les hommes vers l'eau ou bien déplacer l'eau vers les lieux de vie et d'industrie, un sujet politique très compliqué.

Nous avons également souhaité que la sécurité alimentaire (intégrant la problématique de l'eau) soit considérée comme un droit inaliénable. Mais jusqu'où intégrer la thématique de l'eau ? La ressource ? L'usage de la ressource ? Les conséquences des activités impactant la qualité de la ressource ? Selon le périmètre, les effets sont très variables : l'implantation d'une industrie très consommatrice d'eau doit-elle s'opérer dans les territoires à fort taux de chômage ou bien près de la ressource ?

L'eau influe considérablement sur les négociations climatiques internationales, ce qui pose la question de la transversalité du thème de l'eau. L'agriculture est également très liée à la question de l'eau, ce qui nous a conduits à demander qu'une bonne place soit donnée à cette question dans les négociations climatiques pour valoriser les eaux de pluie et les politiques d'optimisation des eaux fluviales et des eaux stockées.

Nous réfléchissons également au problème du financement des « objectifs du millénaire pour le développement » (réduction de moitié de la part de la population qui ne bénéficie pas d'un accès durable à l'eau potable) et nous préparons la négociation Rio + 20.

Je suis convaincu que, si les problèmes sont politiques, les réponses le sont également. Cela pose la question de l'aide à apporter au politique pour que sa décision soit épurée de tout conflit d'intérêts car il s'agit là de défendre une cause. La gestion de l'eau repose sur une temporalité longue, ce qui s'oppose à la volonté de conquérir ou de conserver le pouvoir qui, lui, repose sur une temporalité courte. Comment aider le politique à échapper à la gestion de ses victoires pour qu'il travaille sur le long terme, en opposition avec l'intérêt de ses électeurs ou de sa population ? Comment l'aider à se libérer de sa

dimension spatiale ? En matière d'eau, la géographie l'emporte sur l'histoire, mais le pouvoir est lié à l'histoire, ce qui pose la question de la frontière entre temporalité et espace.

Par ailleurs, il convient de montrer l'importance de la décision des politiques, comme le démontre l'action menée au lac d'Annecy. Cela nous mène à la question de la place de l'expert car le politique doit prendre des décisions dans des domaines où son incompetence s'accroît. Sa dépendance vis-à-vis de l'expert va donc augmenter et avec elle l'importance du crédit de l'expertise qui permettra de décider les populations. La difficulté ne réside donc pas dans la fixation du cap mais dans la conduite du changement. Or les résistances sont nombreuses et la vertu de nos débats du Forum mondial de l'eau devra consister à éviter d'être attiré sur la question des conséquences alors que nous devons nous astreindre à considérer les objectifs et la cause. Comme l'a dit Elie Wiesel : « Ma mère, lorsque je rentrais de classe, ne me demandait pas si j'avais bien répondu, mais si j'avais posé la bonne question. »

Voici quelques-unes des bonnes questions à aborder. La dimension internationale de l'eau est rentrée dans les esprits mais il n'existe pas encore de convention internationale sur l'eau qui ait une vraie force diplomatique. Comment équilibrer offre et demande ? L'urbanisation non maîtrisée a engendré un progrès avec la technique de la dessalinisation qui, à son tour, génère des problématiques d'acidification des sols dues aux stocks de sel, sans parler de la réduction des surfaces agricoles au moment où le défi alimentaire est devenu le plus difficile que nous ayons à relever. Faudrait-il réguler l'urbanisation en préservant le foncier ? Dans le même ordre d'idée, comment aider l'agriculture à produire plus avec moins d'eau, moins de chimie et moins de sol ? Ce débat compliqué porte sur l'arbitrage entre alimentation et carburant, entre viande et poisson. Pourrions-nous limiter dans certaines zones de France la production de maïs pour contrer la rareté de la ressource en eau ? Peut-on pratiquer un zonage géographique en fonction de la recherche d'un équilibre entre activité économique et ressources naturelles ? Ces débats sont difficiles. Pour les mener, il importerait de disposer de bons indicateurs sur l'évolution de la ressource, non seulement en qualité mais également en quantité, afin de corriger certaines politiques néfastes.

Dans le cadre des négociations internationales, il convient de garder à l'esprit que, comme le disait Montesquieu, « les États n'ont pas d'âme, ils n'ont que des intérêts », or il vous revient, lors du Forum mondial de l'eau, d'instiller un peu d'âme face à ces intérêts afin de défendre la cause qui grandit les peuples quand les intérêts les déchirent. En effet, seuls des principes pourront vous permettre de mobiliser alors que les intérêts créeront des dissensions intenable. Parmi les principes, il y a celui-ci : quel est le statut de l'eau ? Si c'est un patrimoine, c'est alors un bien public mondial qui nécessite une régulation mondiale. La définition du statut définira la nature du régulateur et des principes de régulation. Si le régulateur est public, alors la responsabilité est publique, ce qui nous ramène à la notion d'intérêt collectif. Par ailleurs, le patrimoine se gère sur un territoire qui impose les décisions aux décideurs (zonages, stress, etc.). Or, sous couvert de la notion de bassin, l'histoire impose sa supériorité selon la position en amont ou en aval alors que devraient régner le partenariat et l'horizontalité. Dans certaines zones, l'eau est une arme : sert-elle à protéger le faible ou à renforcer le fort ? Dans la seconde hypothèse, le risque de guerre est réel. La gestion horizontale doit imposer la paix, ce qui nécessite des outils de régulation.

Quelle doit être la gestion de ce patrimoine, en matière de quantité notamment ? Cette question soulève les enjeux de technologie, de la recherche et des acheminements, un schéma qui, de nos jours, incitera de nombreux pays à s'inspirer du modèle de la France en termes de planification des usages des territoires. Alors que plusieurs centaines de millions de personnes vont se déplacer, toute politique d'aide internationale doit intégrer les flux démographiques. Au Maroc, par exemple, face aux aléas climatiques, une vision purement scientifique, politique et économique a conduit le pays à investir de l'argent public pour réduire la dépendance de l'agriculture et à irriguer ; cette politique a réussi mais elle a conduit à un désastre sociologique car la population agricole marocaine traditionnelle, qui ne sait plus vivre dans ses territoires, s'agglutine dans les villes, augmente la précarité et déstabilise la politique du pays. L'eau n'est donc pas seulement une matière, c'est un élément de vie. C'est pourquoi un certain nombre de coutumes et de traditions vont être bousculées ; nous ne devons pas imposer notre modèle mais l'adapter aux logiques des territoires.

La question de la qualité est également importante. À ce sujet, il serait souhaitable de créer la notion de dumping environnemental car des activités, en baissant leurs coûts au mépris de la ressource en eau, se trouvent dans cette situation. Le traitement de la qualité pose la question du prix du mètre cube d'eau et du financement ; l'eau étant un patrimoine, il convient de l'intégrer dans les actifs territoriaux. Un

maire ne devrait pas être jugé simplement sur sa gestion des crédits et des recettes, mais sur sa politique en matière de gestion de son patrimoine, en intégrant par exemple dans le bilan des collectivités locales et des États une gestion d'actif et de passif de ces équipements. Certes, un maire qui investit chaque année 2 à 3 % de son budget dans l'entretien de ses tuyaux perd des électeurs mais gagne des citoyens.

D'autres questions doivent être posées : faut-il déplacer l'eau ou les hommes ? Quels financements et quels acteurs ? Le débat politique actuel est passionnant : nous discutons du montant de la dette alors que la vraie question réside dans les obligations que les États doivent émettre pour couvrir leur déficit et renouveler leur dette, comme l'Italie qui, en 2013, mettra sur le marché 25 % de son PIB (produit intérieur brut). Cette vision capitalistique de la rentabilité à court terme risque de nous plonger d'une situation excédentaire en termes de liquidités grâce aux émissions des banques centrales à une raréfaction, mettant en péril les investissements à rotation lente qui portent sur des durées de cinquante voire soixante ans. Comment financer des infrastructures lourdes avec des exigences de rentabilité à cinq, sept ou quinze ans ? Il convient de trouver de nouvelles mobilisations de l'épargne privée garanties par des fonds publics : des mécanismes financiers nouveaux doivent permettre de financer ces infrastructures. Culturellement, l'eau est gratuite, mais sa gestion constitue un investissement : nous devons contribuer à diffuser cette nouvelle conception. Cela impose de réfléchir au coût que celui qui dégrade ce patrimoine doit supporter plutôt que d'entretenir des politiques de réparation au détriment des politiques de prévention et de condamnation.

La recherche de nouveaux outils financiers doit s'accompagner de la recherche de nouvelles formes de financement. Je ne suis pas sûr que la seule contribution du prix du mètre cube suffise pour financer la distribution, la consommation et la préservation. Un mix adapté à chaque pays doit être trouvé entre le consommateur, le contribuable, la région, voire l'État. Afin d'éviter une discrimination territoriale liée aux capacités territoriales, il convient d'adopter une démarche collective et non individuelle. Au niveau mondial, il est donc nécessaire de réfléchir au bon mélange qui tienne compte des coutumes, des capacités contributives et des problèmes de financement. De la même manière, de nombreux indicateurs de financement de la croissance devraient intégrer non pas le taux de chômage, le taux de précarité mais le taux de préservation des ressources naturelles, car financer la croissance mondiale par une dégradation des ressources naturelles n'est absolument pas sérieux ni durable.

Enfin, il serait peut-être nécessaire de distinguer, dans les budgets, ce qui permet la rentabilité des actionnaires et, au niveau du fonctionnement et de la technicité, ce qui doit revenir au consommateur. Cela implique d'imaginer une nouvelle approche budgétaire permettant l'éthique et la transparence du financement des capitaux par rapport à l'éthique et la transparence du fonctionnement des services.

Je tiens à remercier André Flajolet et je vous invite à montrer l'importance du Forum mondial de l'eau et ce que la France peut apporter à cet événement. Il importe de convaincre les instances internationales de l'importance de principes qui devraient être au cœur de nos décisions politiques. Le Conseil économique, social et environnemental se tient à votre totale disposition pour alerter nos collègues européens et internationaux – ce que nous avons commencé à faire – sur le fait qu'aucun développement économique ni politique ne peut être mené sur la désespérance des hommes et la dégradation de l'environnement.

Raoul Leturcq, référent Eau céréalier biologique, Fédération nationale d'agriculture biologique

Un tout récent rapport du CGEDD évalue le coût de la curation des pollutions d'origine agricole à 54 milliards d'euros par an et à 700 milliards si l'on ajoute le traitement des sous-sols. Quel message envoyer lors du Forum à ce sujet ?

Henri-Jean Caupin, Bethelion

Aux Pays-Bas, l'élevage est très répandu et les côtes ne sont pas polluées. Comment se fait-il que ce pays puisse maîtriser le lisier pour 20 euros par mètre cube et que nous en soyons incapables ?

Jean-Paul Delevoye

Jusqu'où l'auteur de la pollution doit-il payer ? Le pollueur doit financer le coût de la dépollution, mais l'équilibre doit être préservé par rapport au consommateur. Ce sujet doit être traité hors des échéances électorales, en gérant les causes et non les intérêts. Je pense que nous n'avons pas de leçons à donner en matière de pollution, mais que nous pourrions en donner en matière de traitement des pollutions. J'ajoute que nous demandons aux agriculteurs de payer tout en refusant qu'ils répercutent ce prix dans leurs tarifs. En élargissant cette question, j'estime que nous devons réfléchir à une nouvelle croissance qui demandera des efforts : jusqu'où la population les acceptera-t-elle ? En Égypte, l'augmentation de 10 % du prix du riz a produit une révolution ; en France, les dépenses alimentaires diminuent au profit des jeux et des smartphones, et des tensions naissent lorsque les prix alimentaires augmentent. Ces équilibres précaires nécessitent pédagogie et débats intelligents afin d'éviter la naissance de résistances trop fortes. En fixant les objectifs, il convient donc d'identifier les résistances et les fragilités pour décider de la conduite du changement. Or, en France, les acteurs sont faibles, ce qui engendre des conflits. La gestion de l'environnement se construit dans le dialogue, ce qui pose la question de la conduite démocratique des changements qui s'imposent. À défaut, l'émotion, le populisme et l'extrémisme dicteront des choix intenable.

Table ronde II

Le temps des nouvelles coopérations

Débats animés par

Pierre LEFÈVRE

Journaliste

Président

André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais, coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie

Intervenants

Marc ABADIE

Directeur général, Agence de l'eau Adour-Garonne

Sophie AUCONIE

Députée européenne, membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Olivier BROUSSE

Président, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)

Christian CAMBON

Sénateur du Val-de-Marne

Laurent CHABERT d'HIÈRES

Représentant de la Coalition Eau

François DANIEL

Directeur général, Action contre la Faim (ACF)

Odile GAUTHIER

Directrice de l'Eau et de la Biodiversité, ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Jean-Yves GROSCLAUDE

Directeur exécutif des Opérations, Agence française de développement (AFD)

Bénédicte HERMELIN

Directrice, Gret - Professionnels du développement solidaire

Michel LAURENT

Président, Institut de recherche pour le développement (IRD)

Anne LE STRAT

Adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, présidente d'Eau de Paris

Jean-Louis OLIVER

Secrétaire général, Académie de l'eau

Michel PARTAGE

Président, Élus Associations Usagers (EAU)

Gérard PAYEN

Conseiller pour l'eau et l'assainissement du secrétaire général de l'ONU

Session 1

Présentation des intervenants

Intervention de

Olivier BROUSSE



Président de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) depuis 2011, Olivier BROUSSE est également directeur général de Saur depuis 2008. Auparavant, Olivier BROUSSE a passé 14 années au sein de Veolia Transport. En France d'abord, puis au Royaume-Uni de 1998 à 2003, où il dirigeait un réseau ferroviaire, Connex South Eastern, et enfin aux États-Unis de 2003 à 2007, en tant que directeur général de Veolia Transportation. Diplômé de l'école Polytechnique et de l'École des ponts et chaussées, Olivier BROUSSE est également membre du ASPEN Institute aux États-Unis.

Laurent CHABERT D'HIÈRES



Directeur de l'association de solidarité internationale Eau Vive depuis 1983, Laurent CHABERT D'HIÈRES a débuté sa carrière dans l'animation et s'est investi dans différentes missions humanitaires notamment en Ouganda. Eau Vive est une Organisation non gouvernementale d'appui au développement en Afrique. Elle apporte subventions et conseils à des acteurs locaux qui réalisent leurs projets en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, santé, sécurité alimentaire, production, formation et organisation rurale. L'association est chef de file de la Coalition Eau, qui a initié le mouvement international « eau » Effet Papillon.

Gérard PAYEN



Membre du Conseil pour l'eau et l'assainissement du Secrétaire général des Nations unies (UNSGAB) et président d'Aquafed, la Fédération internationale des opérateurs privés de services d'eau. Praticien de la gestion de l'eau, Gérard PAYEN travaille depuis plus de 25 ans à la résolution de problèmes liés à l'eau sur l'ensemble de la planète et a participé à de nombreux travaux de la communauté internationale sur le sujet. Président du Conseil stratégique de l'International Water Association (IWA), Vice-président de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), Gérard PAYEN est également membre du Bureau du Partenariat français pour l'eau (PFE) qui rapproche les institutions et les acteurs de la société civile française intéressés par les questions de l'eau à l'international. Il participe activement aux contributions de ces différentes organisations (UNSGAB, AquaFed, IWA, ASTEE, PFE) au Forum mondial de l'eau de Marseille.

Christian CAMBON



Sénateur du Val-de-Marne depuis septembre 2004, Christian CAMBON est également maire de Saint-Maurice depuis 1989, membre de la Commission spéciale sur le Grand Paris au Sénat et premier vice-président de la Communauté de communes de Charenton-le-Pont - Saint-Maurice et du Syndicat des eaux d'Île-de-France. Chef d'entreprise de profession, Christian CAMBON a été vice-président du Conseil régional d'Île-de-France.

Avec les réactions de

Michel PARTAGE



Président de l'association nationale EAU (Élus, Associations, Usagers) pour une gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement depuis sa création en 2007, Michel PARTAGE est journaliste à France 3 et conseiller général du Var. Membre du Comité de bassin Rhône Méditerranée et membre du Comité national de l'eau, Michel PARTAGE est président du Comité de pilotage du suivi de la gestion des SAGE sur le bassin Rhône Méditerranée et ancien maire de Varages de 2001 à 2008.

Session 1

Mettre en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement

Pierre Lefèvre

Au-delà des aspects technologiques, quelle peut être la contribution des entreprises au droit à l'accès à l'eau ?

Olivier Brousse

Notre fédération regroupe l'essentiel des entreprises françaises de l'eau travaillant à l'international, soit un chiffre d'affaires cumulé (en France et à l'international) de 15 milliards d'euros et 150 000 emplois directs. Elles desservent plus de 200 millions d'habitants de 70 pays grâce à leur présence à l'étranger qui remonte à cinquante ans. Nous ne saurions organiser les politiques de l'eau et nous ne sommes pas les banquiers de l'eau, bien que certaines collectivités fassent parfois appel à nos capacités de financement. Nous sommes des agents d'efficacité technique, économique et sociale. Nous sommes les résultats de décennies d'expérience, d'erreurs et de succès, dans le monde entier, et nous sommes aujourd'hui en mesure de reproduire les meilleures technologies là où elles sont le mieux adaptées. Nous ne défendons pas un mode de gestion mais le métier de l'eau et je profite de ce débat pour rappeler que l'École française de l'Eau est encore très réputée dans le monde entier : j'en veux pour preuve ces pays qui font appel à cette institution. Cette école est néanmoins concurrencée par des pays dont les progrès en matière de dessalement réalisent des progrès fulgurants et nous devrions saisir l'occasion du Forum pour redynamiser cette école à laquelle les chefs d'État font encore appel. Ce Forum doit être l'occasion de l'expression de la coopération public-privé dans le domaine de l'eau, de la vigueur de nos savoir-faire et de notre capacité à les exporter.

Pierre Lefèvre

Laurent Chabert-d'Hières, quelles seraient vos priorités et vos attentes envers les parlementaires ?

Laurent Chabert d'Hières

Le droit à l'eau et les nouvelles coopérations, cadre de mon intervention, sont justement deux des préoccupations des ONG, celles de la Coalition Eau, collectif français, celles de l'Effet Papillon rassemblement international qui prépare Marseille. Et je prends le pari que ces nouvelles coopérations constituent une force pour la mise en œuvre du droit à l'eau. Reconnu par les Nations unies, il reste à mettre en œuvre dans chaque pays, sur le terrain, dans deux contextes très différents.

En France, l'accès à l'eau est globalement assuré, mais nous constatons que certaines populations en sont privées, principalement pour des raisons d'ordre financier. Or nul ne peut être privé d'eau potable pour ses besoins essentiels : ce principe doit être accepté de tous, et l'action doit être engagée par tous pour que ce droit soit appliqué.

Dans les pays en développement, notamment ceux d'Afrique subsaharienne, il est inopérant de développer un droit opposable s'il n'y a pas d'accès minimal à l'eau et à l'assainissement. Voir le droit à s'exercer au réel dans ces États, cela commence donc par les soutenir dans des programmes d'accès. Des efforts sont nécessaires dans ce domaine, de la part des instances internationales comme de la France.

Pour aider ces États à progresser tant dans l'accès que le droit, nous plaidons pour l'instauration de nouvelles coopérations qui fassent une place nettement plus importante à la société civile et aux ONG, et nous présenterons cette forte attente à Marseille et aussi à l'État français. Je précise ici qu'il ne s'agit

plus pour nous de réclamer la reconnaissance de nos capacités : la plupart des acteurs publics ou privés connaissent déjà notre valeur ajoutée et le rôle des ONG dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, il reste à nous inclure plus nettement dans l'élaboration des stratégies et la mise en œuvre des actions. Nous proposons :

- Que les parlementaires, les élus locaux, les représentants de l'administration, qui font les stratégies et les budgets, soutiennent les campagnes que nous engageons pour dire aux citoyens des pays en voie de développement que leur État a reconnu le droit à l'eau. Et celles qui visent à motiver nos propres concitoyens sur la nécessaire solidarité internationale. J'en profite pour affirmer, puisque ce sujet a été évoqué, que les foyers pauvres, au nord comme au sud, acceptent le principe de la tarification, du coût du service et de la solidarité, locale et internationale, mais que cette acceptabilité sera d'autant mieux obtenue si les usagers sont associés à deux décisions majeures : quel est le juste prix du m³, en fonction du contexte local, économique et social ? Et quel emploi est fait des profits issus du service, entre d'une part la juste rétribution d'un opérateur et d'un actionnaire, et d'autre part la péréquation entre usagers selon leurs ressources et l'indispensable investissement des bénéfices du service dans le développement local ?
- De placer de manière nettement plus conséquente les usagers et les ONG au cœur des programmes d'aide : en termes d'appropriation des infrastructures comme de couverture des coûts, d'efficacité des investissements effectués, d'effet de levier financier, de durabilité du service, leur apport est déterminant.
- Enfin de soutenir la mise en place d'une plate-forme de dialogue pérenne et à niveau décisionnel entre l'État et les ONG françaises. Cet espace a existé dans notre pays puis a disparu. Il perdure parfois, dans l'action humanitaire par exemple, mais sans l'ambition et les moyens nécessaires. Les ONG doivent être associées tant à la définition des stratégies qu'à la mise en œuvre des actions et des budgets français, la cohérence et l'efficacité de l'aide française ainsi que la mobilisation des citoyens et élus locaux français ne peuvent qu'y gagner. Observons aussi qu'ailleurs en Europe, les ONG contribuent à co-construire des stratégies nationales performantes avec les acteurs publics et privés classiques.

La France s'est montrée courageuse en se risquant à organiser un Forum international des solutions et des engagements, pour la première fois ouvert aux ONG et à la société civile. Nous saluons cette initiative... et lui proposons de mettre en œuvre cette ambition chez elle, dès avril 2012.

Pierre Lefèvre

Gérard Payen, comment mettre en place la résolution de l'ONU de 2010 sur l'eau ?

Gérard Payen

UNSGAB, le Conseil pour l'eau et l'assainissement comprend une vingtaine de personnes dont plusieurs ministres. Son rôle consiste notamment à identifier les insuffisances des politiques internationales et nationales de l'eau. En vue des prochains événements de Marseille et de Rio, nous avons choisi de diffuser deux messages importants aux gouvernements. Le premier les invite à accélérer les politiques actuelles en matière d'accès à l'eau potable pour permettre à chacun de bénéficier d'un accès à l'eau potable, à un coût peu élevé et sans discrimination. En pratique, le nombre de personnes concernées est très mal évalué car l'indicateur utilisé est imparfait : le chiffre officiel de 900 millions de personnes recense celles qui boivent la même eau que les animaux, mais, en réalité, les hommes buvant une eau non potable sont 3 à 4 milliards. C'est la raison pour laquelle les parlementaires auront un rôle déterminant car ce sont eux qui, dans chaque pays, fixent les critères d'accès à l'eau, identifient les institutions chargées de chaque étape de la politique d'accès à l'eau. De plus, le parlement définit les moyens pour atteindre les objectifs.

Notre deuxième message concerne l'assainissement : nous invitons les gouvernements à ne plus oublier la gestion des eaux usées, domaine dans lequel aucune politique internationale ni vision commune n'existent. Il revient à nos représentants de tenter d'élaborer une vision commune en matière d'assainissement.

Enfin, notre Conseil s'inquiète du fait que l'Union européenne s'apprête à réviser sa stratégie en matière d'aide à l'international en la concentrant sur l'énergie et l'agriculture au mépris de l'eau. Nous souhaiterions que les parlementaires européens examinent attentivement cette proposition qui leur est soumise par la Commission européenne.

Pierre Lefèvre

Christian Cambon, cette loi portant votre nom peut-elle être portée à l'international et à quelles conditions ?

Christian Cambon

Je l'ignore, mais elle montre bien que les parlementaires peuvent prendre leurs responsabilités, comme le demande Gérard Payen. Ce travail législatif mené avec l'aide d'André Flajolet résulte de mon expérience d'élu de terrain et de vice-président du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), premier service d'eau d'Europe avec une consommation quotidienne de 1 milliard de litres d'eau. Nous observons que l'eau pèse de plus en plus lourdement dans le budget de certaines familles, notamment du fait des normes. Le taux de 3 % fixé par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) est souvent dépassé et nous constatons que certaines factures peuvent atteindre 500 voire 600 euros par an, ce qui représente une charge importante pour un couple touché par la crise et le chômage.

Le Sedif est devenu le premier contributeur (hors État) en matière d'aide pour l'eau en permettant à plus de 4 millions d'asiatiques et d'africains de bénéficier de l'eau, grâce à une contribution de 1 euro par famille et par an : cette dépense est très faible et procure 1,7 million d'euros investis chaque année dans la création d'accès à l'eau dans les pays en développement. Étant donné que des français souffrent de problèmes d'accès à l'eau, nous avons élaboré avec des collègues la création d'un fonds de solidarité, véritable dispositif curatif visant à aider les familles à payer leur facture d'eau. Ce texte permet aux opérateurs de l'eau, publics ou privés, d'abonder les fonds départementaux d'aide au logement (FSL) par un fonds de solidarité que ces derniers distribuent, ce qui remet les maires, par le biais des CCAS (Centres communaux d'action sociale), au cœur du dispositif. Ce système simple coûte jusqu'à 0,5 % des recettes des services d'eau.

Nous visions une somme de 50 millions d'euros et 100 000 familles aidées. Dans le Sedif, 8 000 familles ont été aidées depuis le début de l'année et l'entrée en vigueur de la loi, soit 20 à 40 euros de réduction sur les factures d'eau.

J'ajoute qu'un article de cette loi visait à mettre en place les études nécessaires pour terminer le travail et lancer un dispositif préventif : un amendement a été voté au Sénat mais il a été rejeté à l'Assemblée. Le sujet reviendra certainement car le droit à l'eau est pour tous et il revient aux parlementaires de trouver les solutions pour que les familles puissent en bénéficier.

Pierre Lefèvre

Michel Partage, vous militez pour que les élus se réapproprient la question de l'eau potable et de l'assainissement, notamment à travers l'Appel de Varages de 2005 relancé au Forum alternatif de Mexico. Que vous inspirent les discours de ce matin ?

Michel Partage

J'observe que nous sommes tous d'accord car le droit à l'eau fait l'unanimité. Toutefois nos différences sont fondamentales. Nous demandons le droit à l'accès à l'eau potable pour tous, y compris pour ceux qui ne peuvent pas payer leurs factures. Selon l'association EAU, les élus doivent reprendre leur place de décideurs dans l'intérêt des usagers ; certes, ils votent lors des délibérations, mais ils ont besoin d'experts indépendants. Or ceux qu'accueillent les communes sont souvent issus d'entreprises privées qui sont intéressées financièrement par l'accès à l'eau potable pour tous.

Il convient de mettre en place des systèmes d'experts nationaux, salariés de la fonction publique, pour aider les élus à réfléchir en dehors des lobbyings des grands groupes privés. Nous ne sommes pas les ennemis des entreprises privées, nous travaillons quelques fois avec des PME en prestation de service. Il est nécessaire également de revoir le système des Délégations de service public (DSP) qui est incompatible avec l'accès à l'eau potable pour tous et la reconnaissance de l'eau bien commun de l'humanité ; cela pourrait entraîner au niveau national ou régional, la création des services compétents pour accompagner les maires au sein des communes.

Au sein du Comité national de l'eau, nous avons régulièrement abordé la question de l'accès aux points d'eau et aux fontaines dans les communes : malheureusement, en Provence, les fontaines frappées par l'inscription « eau non potable » sont de plus en plus nombreuses et les efforts que certaines communes réalisent pour donner l'accès à l'eau potable pour tous, doivent être amplifiés.

Le partenariat « public-public » confère la transparence et donne à l'élu la possibilité d'aller aider son confrère sur place. En ce qui concerne la facturation, l'investissement et le fonctionnement devraient être séparés sur la facture de tous les usagers. En effet, nous constatons trop souvent que les communes les moins vertueuses se classent bien dans les répertoires alors que celles qui investissent (et dont le prix de la gestion de l'eau augmente) sont rétrogradées.

Enfin, notre association propose une pièce de théâtre humoristique qui lance le débat sur ces questions d'accès à l'eau potable et nous proposons aux organisateurs du Forum mondial de l'eau de la jouer, à titre gratuit, afin de lancer un débat sur les questions de la gouvernance de l'eau public-privé. Je vous rappelle qu'un Forum alternatif se tiendra à Marseille du 9 au 17 mars 2012.

André Flajolet

J'ai voulu que le Forum mondial de l'eau soit ouvert à tous, sans exception, et qu'un débat de haut niveau soit organisé sur la délégation et la régie. J'ajoute que je me rendrais bien volontiers au Forum alternatif si j'y étais invité.

James Patrick Kudawoo, président, Les Amis de la perche financière

Étant donné que l'eau est indispensable, pourquoi ne pas déterminer une quantité recommandée par personne et faire payer ceux qui excèdent ce volume, par exemple lorsqu'ils lavent leur voiture ? À propos des stocks d'eau du Qatar, quels sont les paramètres de calcul de la quantité recommandée pour la sécurité d'approvisionnement ?

Guy Fradin

Je tiens à préciser à Michel Partage que le thème du public-privé est inscrit à l'ordre du jour du Forum ; un débat portera spécifiquement sur ce thème et vous y êtes invité.

Marc Abadie

Dans le cadre de la préparation du Forum, je suis membre de la commission « Racines et citoyenneté » laquelle a examiné de très nombreuses propositions de manifestations. Nous en avons labellisé et financé un grand nombre (plusieurs centaines au total). Nous nous tenons à votre disposition pour étudier la proposition de Michel Partage.

Djilali Benamrane, économiste, Programme des Nations unies pour le développement

Je suis retraité du système des Nations unies pour lequel j'ai beaucoup œuvré en Afrique. Nous sommes fiers que notre pays soit un leader en matière d'opérateurs de l'eau et qu'il organise le Forum mondial de l'eau. Je profite de la présence de Gérard Payen pour lui demander l'état des réflexions à propos de la création d'une agence de l'eau au sein des Nations unies afin d'établir des normes mondiales du droit à l'accès à l'eau et de permettre au multilatéralisme de régler les problèmes en la matière. Beaucoup d'institutions des Nations unies abordent les questions de l'eau et il serait temps qu'un organisme dédié bénéficie de moyens d'exécution des politiques de l'eau.

Gérard Payen

Je ne représente pas le système des Nations unies, mais je peux vous rappeler qu'une commission parlementaire a tenté de répondre à cette question, ce qui a abouti au rapport Glavany paru fin décembre. J'ai indiqué à cette commission que, lors de mon arrivée au Conseil du Secrétaire général des Nations unies, j'avais la même idée que vous, c'est-à-dire fédérer les 25 agences ONU dont l'action touche à l'eau pour leur donner plus d'efficacité collective, mais que j'ai progressivement compris que c'était irréaliste. Aucun gouvernement national n'est parvenu à regrouper dans un seul ministère l'ensemble des sujets liés à l'eau. Ce n'est pas possible non plus au niveau ONU. Nous devons accepter le fait que l'eau intervient dans la majorité des activités humaines et que donner à un organisme unique une compétence exclusive sur l'Eau reviendrait à négliger certains de ses aspects importants.

André Flajolet

La vraie question réside dans l'accès à la mutualisation des savoirs, des actions, des réussites et des échecs. Lors du Forum d'Istanbul, il avait été prévu de créer un « *help desk* » permettant de constituer un référentiel des expériences réussies. Je suis partisan d'aller plus loin et d'imaginer une université virtuelle pour mieux partager les informations dans le respect des cultures. Il nous a fallu 100 ans pour l'accès à l'eau potable et un début de généralisation de l'assainissement des eaux usées, et il nous reste encore beaucoup à faire, notamment au profit des populations itinérantes. Nous devons servir 100 % de la population. À l'étranger, distribuer de l'eau nécessite de créer des outils et des infrastructu-

res et l'idée de bousculer la hiérarchie mondiale, dans laquelle chaque élément est nécessaire, repose sur une bonne intention de simplification, mais risque de générer une certaine inefficacité temporaire alors que l'urgence règne.

Intervention de

Jean-Yves GROSCLAUDE



Directeur Exécutif en charge des Opérations à l'Agence française de développement (AFD), Jean-Yves GROSCLAUDE est agronome et ingénieur du Génie rural des eaux des forêts. Après une carrière d'expertise dans les secteurs des infrastructures, de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, Jean Yves GROSCLAUDE est aujourd'hui directeur exécutif en charge des Opérations, qui regroupent les départements techniques et géographiques au sein de l'AFD et, à ce titre, responsable des engagements financiers de cette institution dans tous les domaines sectoriels (agriculture, environnement, eau, infrastructures, santé, éducation). Par ailleurs, il anime les réflexions internes à l'Agence française de développement pour l'émergence d'une stratégie « Climat ».

Marc ABADIE



Directeur général de l'Agence Adour-Garonne, Marc ABADIE est inspecteur général de l'Administration et professeur associé à l'Institut d'études politiques de Toulouse. Chef de la délégation française à la Commission inter-gouvernementale franco-britannique du tunnel sous la manche de 2006 à 2008, il a été directeur général adjoint des Services au Conseil régional d'Île-de-France de 2002 à 2005 et directeur général de Saint-Gobain Développement en 2005. Directeur des Affaires politiques, administratives et financières au ministère de l'Outre-mer de 1999 à 2002, Marc ABADIE a été directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Collectivités territoriales de 1989 à 1990, du ministre délégué chargé du Tourisme de 1992 à 1993, puis du ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Décentralisation de 1997 à 1999. Il a débuté sa carrière comme directeur des Ressources humaines de la Dépêche du Midi de 1995 à 1997.

Avec les réactions de

Bénédicte HERMELIN



Directrice générale du Gret depuis septembre 2007 et ingénier agronome, Bénédicte HERMELIN travaille, depuis 1989, sur les questions de politique agricole, et de négociations commerciales internationales, d'abord dans une organisation agricole française, puis dans le milieu de la solidarité internationale, en élargissant son domaine de compétence aux politiques de sécurité alimentaire. Membre du Conseil d'administration de Coordination SUD depuis octobre 2007, elle en est devenue vice-présidente en janvier 2009.

François DANEL



Directeur général, depuis février 2007, d'Action contre la faim (ACF), organisation non gouvernementale internationale spécialisée dans la lutte contre la faim dont les programmes en nutrition, eau, santé et sécurité alimentaire sont mis en place dans 40 pays à travers le monde, François DANEL a occupé successivement les fonctions de directeur financier de l'UCPA de 1996 à 2003, et de secrétaire général de l'IFAS (cabinet de conseil et formation en management). Il a été directeur financier d'ACF de 1990 à 1996. Depuis 1996, il est élu au Conseil d'administration de l'organisation. Nommé vice-président de l'association en Juin 2005, il démissionne de son siège en 2006 pour devenir membre de l'exécutif en qualité de directeur général adjoint d'ACF. François DANEL est titulaire d'une licence en Droit des affaires et d'un diplôme de l'Institut des sciences politiques de Paris.

Michel LAURENT



Président de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) depuis le 9 juin 2010, cette nomination fait suite au décret du 3 juin 2010 qui a réformé la gouvernance et confirmé le rôle d'opérateur et d'agence de moyens de l'IRD, par la création en son sein de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD). Auparavant, Michel LAURENT était directeur général de l'IRD depuis 2006. Président de l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) de 1999 à 2004, il a été premier vice-président de la Conférence des présidents d'universités.

Spécialiste de neurosciences, Michel LAURENT a dirigé l'unité mixte de recherche « Mouvement et perception » (Université de la Méditerranée-CNRS), créée en 1995. Attaché à l'excellence de la recherche publique, son impact européen et international et aux partenariats entre les acteurs de cette recherche, il plaide pour des approches interdisciplinaires et la valorisation de la recherche. Il préside deux incubateurs publics d'entreprises innovantes. Il a occupé de nombreuses fonctions académiques au niveau national : président du Comité national des universités (section STAPS), président de conférences disciplinaires. Il préside le comité de suivi de la réforme LMD (master). Docteur honoris causa de l'université de Montréal, Michel LAURENT a aussi été professeur invité de l'université de Genève.

Pierre Lefèvre

La mise en œuvre de solutions passe par la recherche de financements. Ces derniers sont-ils à la hauteur des enjeux ? Comment développer des financements pérennes ?

Jean-Yves Grosclaude

Les bailleurs de fonds sont issus d'écoles de pays développés et notre métier consiste à nous adapter à la demande spécifique des pays, ce qui fait de nous des sociologues plus que des financiers ou des techniciens. De plus, nous essayons d'organiser les interventions des États, de leur système financier et les interventions extérieures (ONG, coopération, bailleurs de fonds, etc.). Ces apports financiers publics représentent 5 % des investissements dans le monde et notre métier consiste à aider les États à construire des politiques pérennes en se concentrant sur l'exploitation. Le travail d'un bailleur comme l'AFD – constitué à 95 % de prêts et à 5 % de dons – consiste à accompagner la création des politiques de l'eau (gestion du patrimoine, tarification adaptée à la population, éventuellement progressive, etc.). Ensuite, il importe que l'État s'approprie ce système et qu'il dispose de personnels formés capables de disséminer l'approche dans les zones urbaines et rurales. Une fois que ce travail est accompli, la partie financière est plus simple à mener.

Je tiens à profiter de la présence des parlementaires à ces Rencontres pour rappeler que l'appui à la définition de politiques de l'eau repose pour beaucoup sur des subventions et pas seulement sur des prêts. Les fonds peuvent provenir de différents canaux : coopération décentralisée, ONG, aides budgétaires, participations d'entreprises privées, etc. Une autre question importante réside dans la vulgarisation du prix de l'eau. Dans les pays où la ressource se raréfie, l'eau elle-même a un prix, qui peut être répercuté dans son coût, dans les impôts ou dans les choix de priorité des investissements, comme au Maroc. Dans ce pays, l'irrigation a eu le mérite de rendre la ressource disponible mais actuellement les autorités étudient un document de politique de l'eau portant sur les priorités d'usage en fonction de la météo. Cela remet en cause la priorité donnée à l'irrigation et pose la question des flux migratoires, de l'urbanisation et des usages de l'eau à prioriser. Ces questions occuperont une large part de notre activité prochainement.

Le Forum mondial de l'eau est surtout un lieu d'échanges participatifs où les demandes et les besoins peuvent remonter des États. C'est la raison pour laquelle l'AFD appuie des forums nationaux de l'eau qui se tiennent en ce moment en Afrique de l'Ouest. Ces pays pourront ainsi exprimer leurs besoins prioritaires devant la communauté internationale à Marseille.

Pierre Lefèvre

La loi Oudin-Santini a permis de développer la coopération décentralisée. Avez-vous le sentiment de remplir une mission similaire à celle de l'AFD ?

Marc Abadie

Pas vraiment, nous sommes complémentaires et fort heureusement bien coordonnés.

Comme l'AFD, les agences de l'eau sont des établissements publics. Nous accomplissons des missions de service public notamment dans le cadre d'une gestion équilibrée pour une eau de qualité. Par ailleurs nous assistons les Comités de Bassin, dans le cadre de la « démocratie de l'eau » telle qu'elle est conçue en France depuis 1964. Depuis cette première loi globale sur l'eau, la France a fait un

double choix essentiel. D'une part de ne pas inscrire les politiques de l'eau dans le cadre des circonscriptions administratives classiques (régions, départements ...) mais de prendre en compte la politique publique à gérer dans son cadre « normal » : le Bassin hydrographique (je note que l'Union européenne a fait de même en 2000 en retenant pour la Directive cadre sur l'eau – DCE – l'échelle du « District hydrographique »). D'autre part le législateur a donné un contenu fort à la « démocratie de l'eau ». Ainsi le Comité de Bassin, composé d'élus locaux, de représentants de tous les usagers et acteurs de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, associations de protection de la nature, pêcheurs, etc.) à côté des représentants – minoritaires – de l'État, doit donner un avis conforme aux propositions de l'agence pour la fixation des redevances dues à l'agence et pour les grandes priorités de programme de l'agence. J'ajoute que c'est le Comité de Bassin qui élabore le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Donc pour mettre en oeuvre la loi Oudin-Santini qui permet aux collectivités et aux agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1 % de leurs redevances à des actions de coopération décentralisée, on voit bien que l'implication de tous les acteurs de l'eau dans les Bassins : agences, élus, usagers est nécessaire tant pour définir les moyens financiers que pour fixer les axes d'intervention.

Aujourd'hui les agences ont globalement atteint 85 % de l'objectif, certaines – Seine-Normandie et Adour-Garonne – atteignent déjà 1 % en 2011. Les agences représentent potentiellement 20 millions d'euros par an minimum pour les 6 ans à venir.

La coopération internationale des agences se décline en deux grands volets :

- la coopération décentralisée, toujours réalisée en partenariat, avec des collectivités locales et des ONG. Les projets sont le plus souvent construits à partir de technologies simples et robustes ;
- la coopération institutionnelle notamment pour montrer que la démocratie de l'eau et la planification sont des éléments du succès du système français.

Je voudrais signaler deux exemples de coopération conduites dans le Bassin Adour-Garonne qui démontrent la complexité mais aussi la richesse des partenariats noués.

L'Agence de l'eau est partenaire de longue date de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) qui regroupe quatre pays (la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal) qui ont accepté de partager leur souveraineté sur le fleuve pour tous les usages : hydroélectricité, navigation, irrigation etc. L'OMVS, par ailleurs, a signé un accord de partenariat avec le Comité de Bassin Adour-Garonne afin de l'assister dans la rédaction « d'un SDAGE » du fleuve Sénégal. Enfin, l'OMVS est partenaire de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG). Ce partenariat entre l'Agence et l'OMVS a permis de fournir une assistance à des opérations de coopération décentralisée, que soutient notre agence, entre la Région Midi-Pyrénées et la Région de Saint Louis et nous allons également nous appuyer sur l'OMVS pour mettre en oeuvre un partenariat sur l'assainissement que nous venons de signer avec la Communauté urbaine de Toulouse et la ville de Saint Louis du Sénégal.

J'ajoute que l'AFD est bien évidemment un bailleur de fond de l'OMVS. On voit ici comment tous les partenaires, selon les besoins, les nécessités, concourent ensemble à des actions coordonnées entre notre pays et différents acteurs du Sénégal.

Second partenariat, particulièrement actif, celui concernant la Palestine. À l'initiative du maire d'une petite ville près de Bordeaux – Fargues de Langon – l'Agence a été appelée à intervenir pour développer des actions de coopération décentralisées en matière d'eau potable et d'assainissement avec la ville de Tubas au nord de la Cisjordanie.

Partie d'une démarche graduelle d'un maire d'une commune rurale, cette coopération a débouché sur un accord de partenariat global entre l'Agence, notre Comité de Bassin et l'Autorité palestinienne de l'eau. Il a permis de rédiger des « Masterplans » (SAGE – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux – locaux) de plusieurs districts de la zone nord de la Cisjordanie. Celui de Tubas va déboucher sur des investissements lourds en matière d'eau potable et d'assainissement (plusieurs millions d'euros) pour lesquels l'AFD et l'Union européenne vont intervenir.

Enfin, je signale que ce partenariat de l'Agence avec l'Autorité palestinienne de l'eau permet d'appuyer des actions de coopération décentralisées avec la ville de Ramallah soutenues par les villes de Bordeaux et de Toulouse ainsi qu'un important volet de formation des techniciens palestiniens.

Dans la perspective du Forum de Marseille nous avons organisé avec la ville de Bordeaux le 9 décembre 2011 un colloque sur la coopération internationale au cours duquel sont intervenus des ONG, des élus – ruraux et urbains – des partenaires internationaux du Sud mais aussi européens, l'AFD et le PNUD et le sénateur Oudin. La veille, la ville de Bordeaux a signé le Pacte d'Istanbul et s'est portée « Ville pilote en matière de coopération décentralisée » sur les sujets relatifs à l'eau et à l'assainissement.

Le colloque a débouché sur une dizaine de propositions que nous avons transmises au Comité international du Forum mondial de l'eau. Je voudrais citer les trois propositions les plus « originales » et essentielles de mon point de vue :

- Développer des mécanismes pérennes de financements innovants en matière de coopération décentralisée sur l'eau et l'assainissement, à l'image de la loi Oudin, au niveau Européen / OCDE permettant d'associer de façon partenariale les acteurs publics de l'eau, les collectivités territoriales et les ONG.
- À l'image de ce que les Suisses ont créé et dans la logique du « *Help Desk* » proposé par monsieur Flajolet, développer une plateforme Internet d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.
- Au-delà des travaux nécessaires d'infrastructures, privilégier la formation de techniciens des services d'eau et d'assainissement des pays du sud afin d'une part d'assurer la « durabilité » des équipements réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée et d'autre part de renforcer les capacités d'intervention des pays concernés. Ceci pourrait se réaliser soit par l'accueil d'étudiants ou d'experts en France dans nos écoles de formation, nos services d'eau et d'assainissement gérés par les collectivités et les entreprises et dans les services des agences, soit par la création d'écoles de formation dans les pays concernés (par exemple le projet de Bethlehem en Palestine).

Pierre Lefèvre

Bénédicte Hermelin, quelles sont vos propositions ?

Bénédicte Hermelin

Je tiens à rappeler que les ONG françaises ont toujours soutenu la création d'une taxe sur les transactions financières et nous demandons que l'intégralité de son produit soit réservée au développement et à l'adaptation au changement climatique car, à l'origine, cette taxe ne vise pas le renflouement des caisses des États. En matière de financements innovants, les fonds en provenance du Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) ou des agences de l'eau sont les bienvenus et nous travaillons avec certaines institutions de façon étroite dans cette optique.

Néanmoins, nous nous inquiétons des fonds en provenance des collectivités locales étant donné leur situation budgétaire. Enfin, nous nous réjouissons que les enveloppes distribuées aux ONG ne subissent pas de baisse ; nous espérons que cet effort sera maintenu et nous espérons vivement que le budget de l'AFD revienne à un niveau plus conforme à l'importance de sa mission, par une augmentation des dons. La Commission européenne propose d'augmenter le budget de l'aide publique au développement de l'Union et nous espérons que ce sera le cas, et que la France soutiendra cette proposition.

Au niveau de notre action, nous travaillons avec les agences et les pouvoirs publics français ainsi qu'avec la société civile des pays aidés. Certes, le service de l'eau se paie, mais les populations sont enclines à le payer, étant donné que, dans la plupart des cas, elles font l'effort d'aller chercher cette ressource. À ce sujet, ce sont les femmes ou les enfants qui vont chercher l'eau, ce qui implique un travail avec la société civile, notamment avec les associations de femmes pour que ces catégories accèdent à une eau potable et assainie.

La Coordination SUD (Solidarité urgence développement), que je représente, sera présente à Marseille au Forum mondial et au Forum alternatif ; nous travaillerons notamment sur les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. À ce sujet, la pisciculture nécessite des cours d'eau de bonne qualité. Au niveau de l'irrigation, le recul des budgets de la coopération place les investisseurs privés dans les projets, or ces derniers s'accaparent les ressources foncières et l'eau. Pour soutenir l'agriculture familiale et durable permettant de remédier à l'insécurité alimentaire dans le monde, nous devons veiller à contenir l'appétit de ces investisseurs.

François Danel

Je tiens à affirmer que la France n'est pas à la hauteur de son rang en ce qui concerne le financement humanitaire alors que des millions de personnes sont victimes de crises humanitaires. Je vous rappelle que la part de l'aide publique au développement en France se situe aux alentours de 0,4 % du PIB au lieu de 0,7 % et la part réservée à l'humanitaire plafonne à 1 %. Il serait nécessaire de multiplier ce chiffre par dix. Par ailleurs, la France participe à la coordination humanitaire par le système d'un fonds commun baptisé Cerf (fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires), mais sa participation s'élève à 700 000 dollars alors que celle de l'Allemagne est 23 fois plus élevée. Par ailleurs, nous devons plus participer au soutien des transitions entre les périodes de crise et de post-crise, et nous devons investir dans la prévention des désastres en prenant en compte les populations plus vulnérables.

Un mécanisme de coordination entre ONG et État français est à l'étude et il est important qu'il voie le jour prochainement. Concernant plus particulièrement l'eau et l'assainissement, un cadre de concertation qui s'étende au-delà du Forum mondial de l'eau doit être créé pour améliorer l'efficacité des liens entre les différents acteurs.

Michel Laurent

Les instances académiques, la recherche et la science ont une responsabilité importante concernant les ressources en eau. Le rôle des experts consiste à éclairer les politiques afin que leurs décisions soient les plus pertinentes possibles. Notre pays dispose d'instituts comme le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) ou l'IRD, dont les budgets sont versés à l'enveloppe pour l'Aide publique française pour le développement (APD).

Dans le domaine de l'eau, nous nous sommes investis en Amazonie, au Congo, au Niger, dans les Caraïbes, en Méditerranée et dans la zone sahélo-saharienne où les pressions sur l'accès à l'eau sont extrêmement importantes. Dans ces zones, la désertification progresse, les sols se dégradent, les cultures vivrières reculent et les populations souffrent énormément.

Le 6^{ème} Forum mondial de l'eau s'inscrit pour nous dans un agenda pluriannuel : en 2010, nous avons co-organisé un colloque sur la lutte contre la désertification au Brésil, suivi d'un séminaire international sur les zones arides à Niamey en 2011. Nous organiserons différents événements à Marseille dans la suite de ces réunions et dans la perspective de Rio + 20. Ces engagements soutiennent pleinement la coopération Sud-Sud.

Il est essentiel de nourrir la recherche par des systèmes d'observation pérennes et à la pointe des technologies. L'IRD a développé un savoir-faire important en Guyane et à La Réunion à travers des outils de surveillance de l'environnement assisté par satellites (SEAS) qui sont de vraies plates-formes technologiques. Un projet similaire verra le jour en Afrique, au Gabon, dans le cadre d'un partenariat tripartite Brésil-Afrique-France. Par ailleurs, dans la bande sahélo-saharienne, 11 États se sont fédérés au sein d'une agence panafricaine (APGMV), partenaire de l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD), dite de la « Grande Muraille Verte » pour lutter contre la désertification des zones arides et semi-arides. Nous prônons un partenariat d'égal à égal avec les pays du Sud autour de ces plates-formes de formation, de recherche et d'innovation performantes.

Ces projets qui concernent la ressource en eau et sa gestion méritent la plus grande attention de la part des pays du Nord : ces problématiques se déploient aujourd'hui dans un contexte où les enjeux sont globaux et à l'interface des questions liées au changement climatique, à la désertification, aux migra-

tions internationales, etc. Plus que jamais, la connaissance scientifique doit être soutenue et permettre une réelle appropriation des enjeux par les décideurs publics.

Intervention de

Sophie AUCONIE

Députée européenne, membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Odile GAUTHIER



Directrice de l'Eau et de la Biodiversité à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement depuis février 2009, Odile GAUTHIER, a été entre juillet 2006 et février 2009, directrice adjointe de la Direction de la prévention, de la pollution et des risques puis adjointe au directeur général de la Prévention des risques au sein du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. De 2004 à 2005, elle a occupé les fonctions d'adjointe au directeur des Études économiques et de l'Évaluation environnementale du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Auparavant, elle a notamment été chargée d'affaires au sein de l'Agence française pour les investissements internationaux en Italie entre 2000 et 2003 et rapporteur à la 3^{ème} Chambre de la Cour des comptes entre 1996 et 2000. Odile GAUTHIER est diplômée de l'École normale supérieure et de l'École des mines de Paris.

Avec les réactions de

Anne LE STRAT



Anne LE STRAT (écologiste, apparentée PS) est adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, et présidente d'Eau de Paris. Conseillère de Paris depuis 2001, elle siège à ce titre dans plusieurs instances. Elle est ainsi première vice-présidente du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), vice-présidente de l'Établissement public territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, vice-présidente de l'Association des maires d'Île-de-France et administratrice de Ports de Paris. Anne LE STRAT est également présidente d'Aqua Publica Europea, association fédérant les opérateurs publics européens de l'eau et de l'assainissement.

Jean-Louis OLIVER



Secrétaire général de l'Académie de l'eau depuis 2004, Jean-Louis OLIVER est administrateur ou membre de multiples associations professionnelles et sociétés savantes dans ce domaine. Ancien élève de l'école Polytechnique et ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, Jean-Louis OLIVER a effectué sa carrière dans l'aménagement régional et urbain, ainsi que la gestion des ressources et des usages de l'eau, en alternant fonctions de responsabilité entre secteurs public et privé, en France et à l'international, y compris au sein de la Banque mondiale à Washington.

Session 3

L'innovation en soutien de la mise en œuvre des politiques de l'eau

Sophie Auconie

Dans le domaine de la coopération décentralisée, l'Europe intervient à travers le Fonds européen de développement à l'aide de plus de 22 milliards d'euros. La politique européenne de l'eau existe quant à elle depuis quarante ans et je tiens à rappeler que la France et ses voisins risquent de rencontrer des problèmes de financement de leurs infrastructures. Or, notre pays ne peut pas utiliser les fonds européens dans ce domaine, ou de façon très marginale. D'autres États européens les utilisent avec succès et nous devons donc changer les règles au niveau européen et apprendre à les mettre en œuvre en nous appuyant par exemple sur une plate-forme d'échange de bonnes pratiques afin d'éviter que certains pays ne commettent des erreurs déjà connues ailleurs.

Enfin, dans le cadre de l'intergroupe eau, nous avons rencontré la ministre danoise de l'Environnement et j'estime que c'est une personne clef qui devrait être invitée au Forum mondial de l'eau car elle a une vraie vision des enjeux liés à l'eau.

Odile Gauthier

Le Forum des solutions est l'occasion pour les acteurs de l'eau de présenter des solutions innovantes pour la mise en œuvre des politiques de l'eau dont voici quelques exemples :

- Initiatives récentes en matière de soutien aux technologies et aux savoir-faire, avec la labellisation de trois pôles de compétitivité pour la création de nouvelles solutions techniques à l'international. Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, un appel à projets a été lancé sur le développement de technologies d'assainissement en outre-mer ; enfin un plan d'action relatif à la filière eau comme « filière verte » a été adopté à l'occasion du dernier Conseil ; il comprend en particulier des mesures concrètes telles que la couverture des risques par les agences de l'eau.
- Initiatives en matière fiscale : la mise en œuvre de la taxe sur les surfaces imperméabilisées démarre cette année et elle permettra de mener des opérations de prévention et de financer des actions de gestion des eaux pluviales.
- En matière de transparence, l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement a permis de recueillir les données 2009 couvrant 70 % de la population et nous en présenterons les premières exploitations lors du Forum. Cela permettra de montrer la performance des services de l'eau et de mieux justifier le prix de l'eau aux yeux des usagers.
- La France a mis en place des dispositifs d'organisation et de gestion des économies d'eau, avec par exemple le dispositif des organismes uniques de gestion des prélèvements d'eau qui visent en particulier à responsabiliser la profession agricole. Citons également la réduction des fuites d'eau pour lesquelles un dispositif est en cours de mise en place afin que les collectivités établissent des plans d'actions spécifiques lorsque c'est nécessaire.

Une partie de ces initiatives ont été portées par les parlementaires à l'occasion de la loi sur l'eau de 2006 ou de la loi Grenelle 2.

On pourrait considérer que ces dispositifs sont difficiles à mettre en œuvre dans les pays en voie de développement, mais ils constituent des propositions intéressantes non seulement pour les pays développés mais aussi pour les pays émergents et nous espérons inversement profiter du Forum pour recueillir des idées innovantes à proposer à nos parlementaires.

Anne Le Strat

Les collectivités sont un acteur majeur des politiques de l'eau et doivent répondre à l'ensemble des enjeux concernant la protection de la ressource. Après vingt-cinq années de délégation au secteur privé, Paris a décidé de remunicipaliser son service d'eau en créant une régie publique de l'eau, ce qui lui permet, grâce aux gains économiques générés par ce retour en régie, de mener de nombreuses actions et de développer notamment des outils innovants dont voici quelques exemples :

- Les usagers ont désormais une place au sein du Conseil d'administration de la régie et ils obtiendront une voix délibérative à compter du 20 mars 2012.
- Un Observatoire parisien de l'eau a été créé pour contrôler le service rendu et faire remonter les propositions des usagers.
- Sur le plan social, nous avons œuvré pour rendre effectif le droit à l'eau avec, au-delà de l'aspect curatif assuré par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), une aide préventive. Nous avons travaillé également à améliorer l'accès à l'eau pour les plus démunis en adoptant une convention avec les squatteurs ; nous diffusons en partenariat avec les bailleurs sociaux des kits d'économiseurs d'eau et d'énergie.
- Nous avons mis en place des outils innovants de suivi personnalisé de la consommation grâce à la généralisation de la télérelève et à la reprise du contrôle de la facturation.
- Au niveau technologique, nous avons un projet de pôle de recherche et d'innovation baptisé Aqua Futura. Il a été labellisé par le pôle Advancity et nous espérons obtenir un appui financier pour le développer.

Enfin, j'ai deux propositions à faire. J'estime nécessaire de développer le partenariat « public-public » qui ne l'est pas assez. Par ailleurs, j'aimerais inciter les parlementaires à renforcer l'ingénierie publique qui a en partie disparu.

Jean-Louis Oliver

L'Académie de l'eau partage les objectifs présentés ce matin et nous y travaillons quotidiennement. La concrétisation des projets qui ont été exposés est soumise à trois conditions fondamentales :

- une volonté suffisamment forte des différents acteurs impliqués (publics, privés, associatifs) ;
- une adaptation pragmatique au cas par cas face à la diversité des situations et des contextes culturels en vertu desquels l'eau a parfois une valeur symbolique particulière et méconnue ;
- une grande continuité dans l'action car, dans le domaine de l'eau, les résultats sont obtenus sur le long terme. Les réalisations hydrauliques s'inscrivent à la fois dans un contexte géographique et historique.

André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais

Coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau

Parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie

Je remercie l'ensemble des participants et les personnes qui ont contribué à l'organisation de ces Rencontres. J'espère naturellement vous retrouver à Marseille.

Le ministre nous a appelé à relever ensemble le défi de la vie et de la dignité en rappelant que la France prendra au 6^{ème} Forum mondial de l'eau des engagements sur l'urgence, le partenariat et les moyens financiers. Le président du Conseil économique, social et environnemental, dans son rôle, nous a quant à lui demandé de donner la priorité à la géographie par rapport à l'histoire, à la ressource par rapport aux besoins des activités et au long terme par rapport aux attentes immédiates. Cela pose la question de la territorialisation des réponses et des péréquations nécessaires.

En guise de formule de synthèse, je retiendrai que le risque majeur consisterait à oublier les risques liés à l'eau dans ses excès, ses insuffisances et les maladies qu'elle véhicule. De ce fait, j'estime que les « casques bleus » sont nécessaires mais pas suffisants parce que les questions sont nombreuses et complexes : elles portent sur la personne, l'eau insalubre, l'assainissement, l'eau éloignée des lieux de vie, l'eau qui nécessite à la fois des réponses urgentes et des délais longs pour la réparation, l'eau par rapport aux territoires qui ignorent les limites administratives et enfin l'eau par rapport aux ressources naturelles.

Faut-il une croissance verte pour la planète bleue ? Quelle est l'importance de la prévention ? Quelle est l'importance de la réparation ?

Les trois vertus qui ont été citées sont nécessaires, notamment la compassion. Mais il faut également rappeler que chacun est apte à exercer ses responsabilités et que la solidarité n'est pas seulement financière : elle peut être intellectuelle et humaine, en se muant en condition de paix.

L'événement de Marseille doit être l'occasion de rappeler nos engagements et de nous engager à les tenir. Le Forum doit également donner toute leur place à la science, aux collectivités, aux humanitaires, c'est-à-dire aux acteurs de notre vie quotidienne. J'espère notamment que le « help desk » verra le jour à cette occasion.

Une nouvelle croissance moins consommatrice reste à inventer, elle suppose des partenariats innovants et de redéfinir le périmètre du prix de l'eau : le consommateur doit-il tout payer ou bien le contribuable peut-il aussi participer ?

Le Village des solutions rappellera les cent ans d'histoire en France pour l'accès à l'eau, l'assainissement, la réparation et l'émergence des milieux naturels ; le *dumping* environnemental s'inscrira peut-être dans cette histoire. Le Forum de Marseille sera suivi du sommet Rio + 20 puis, dans trois ans, du Forum de Corée où nous devons rendre des comptes : cela doit nous rappeler que nos discours nous engagent.

Je vous remercie de vos critiques et de vos propositions foisonnantes, teintées parfois de scepticisme mais souvent réalistes et pleines d'espérance.

Enfin, les outils seront présents dans des références de principe : la déclaration des Européens sera là, tout comme la déclaration ministérielle, parlementaire et celle des autorités locales. Les agences de l'eau prennent également des engagements. Les références matérielles existent, notamment la loi Oudin-Santini, qui doit être dépassée. Quant à l'AFD, sa vocation reste à définir : outil de don ou outil de prêt ? Ne faut-il pas augmenter la part des dons pour ne pas pénaliser les plus démunis ?

Je vous invite à être attentifs et accueillants envers les jeunes car nous leur livrerons un capital qu'ils devront améliorer, réparer et protéger. Voilà peut-être le sens du progrès et le cœur des débats de Marseille.

André FLAJOLET

Député du Pas-de-Calais

Coordinateur du processus parlementaire du 6^{ème} Forum mondial de l'eau

Parlementaire en mission auprès de la ministre de l'Écologie

Permettez-moi de vous dire que les Rencontres de ce matin furent une réussite en ce qu'elles ont présenté la France réelle, sa diversité, sa responsabilité, ses approches et ses engagements. À travers les différences exprimées, nous avons pu constater les perspectives et points communs que nous partageons et qui seront présentés lors du Forum mondial de l'eau de Marseille. Je tiens à vous rappeler que cet événement porte non seulement sur l'accès à l'eau et l'assainissement, mais aussi sur la Convention de 1997 sur la gestion des fleuves internationaux, la croissance verte et le développement français, international et européen.

Ce matin, j'ai apprécié la présence permanente de Jacques Oudin, l'ancien président du Comité national de l'eau (CNE). Les parlementaires qui se trouvent au cœur de la bataille de l'eau sont peu nombreux et ils essayent de comprendre l'ensemble des enjeux ; Jacques Oudin est de ceux-là. Pour ma part, je suis impliqué au CNE et au plan EcoPhyto 2018. À ce propos, je salue Jean-Charles Bocquet et je lui répète l'importance de la présence du monde agricole à Marseille et sur la plate-forme des engagements car nous sommes tous porteurs de sens. Le monde des humanitaires, le monde des ONG, le monde des contestataires, le monde des entreprises... tous ont un sens. Ces différences fondent notre particularisme et notre capacité à avancer.

Je vous remercie encore pour votre présence ce matin et je remercie M&M qui a su monter cette opération en six semaines, ce qui constitue un record. Je remercie également les services de l'État qui ont été très présents.

Malgré la complexité de l'organisation du Forum mondial de l'eau, je suis sûr que Marseille sera une réussite, à condition que chacun d'entre vous se fasse le censeur de la parole qui ne serait pas tenue. D'où l'importance de l'université virtuelle, du « *help desk* » et de la permanence de la présence des élus, quels qu'ils soient.

Les Rencontres de ce matin furent très réussies sur les plans humain, intellectuel et sociétal. Je vous remercie encore d'en avoir été les contributeurs.

Laurent Chabert d'Hières

Selon moi, un « *new deal* » est souhaitable en France, autour de deux additions. La première associe des euros publics internationaux, des euros publics nationaux, des euros publics décentralisés et des euros privés, citoyens ou d'entreprises : un effet de levier qui a montré son efficacité mais qui peut gagner encore, en volume comme en qualité. L'autre additionne des talents ; j'ai constaté, au cours des 30 ans que j'ai passés au sein d'Eau Vive et au contact de multiples partenaires, que nous progressons quand nous conjugons nos talents, nos expériences, nos ambitions. Notre travail avec l'AFD et les agences de l'eau autour des forums « À l'eau l'Afrique » en est l'illustration.

Il a été dit que les États n'ont pas d'âme, seulement des intérêts. Nos institutions aussi, ONG comprises, peuvent parfois manquer d'ambition et privilégier leurs intérêts propres. Dépasser cela pour progresser ensemble, cela tient beaucoup à l'engagement de personnes dans ces institutions. On connaît l'action déterminante de Jacques Oudin, on connaît moins l'engagement de celles et ceux qui agissent au quotidien dans les communes, les administrations, les entreprises, les ministères, les associations, pour changer la donne et faire progresser la cause de l'eau et de l'assainissement. Je plaide pour que chacun, dans Eau Vive, dans Suez et partout ailleurs, poursuive son investissement individuel et se risque à la concertation et l'action collective.

L'organisation de ces Rencontres parlementaires
et la réalisation de cet ouvrage ont été assurées par :

M&M Conseil
Communication et relations institutionnelles
41-43, rue Saint-Dominique
75007 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 18 64 60
Fax : 33 (0)1 44 18 64 61
www.mmconseil.com

PARTENAIRES



LES ENTREPRISES
DE L'EAU



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques



LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

M&M

41- 43 rue Saint Dominique • 75007 Paris
Tél : 01 44 18 64 60 - Fax : 01 44 18 64 61
www.mmconseil.com